

Vivre et 
Agir en Maurienne

Avis sur le SCOT Maurienne

Octobre 2019

Sommaire

Avis sur le SCOT Maurienne	1
Avis de Vivre et Agir en Maurienne sur le SCoT Maurienne	7
1)Le tourisme	7
a)Des intentions vertueuses.....	7
b)Des constats lucides	7
c)Des projets UTN en contradiction avec les intentions et les constats.....	7
2)L'air	9
3) L'eau	10
a) La ressource	10
b)Les crues	10
4) L'énergie	11
a)Les microcentrales	11
b)Les autres énergies.....	11
c)La maîtrise de l'énergie	11
5) Conclusion	12
Annexe 1 : UTN S1 St François-Lonchamp extension du domaine skiable	13
Des erreurs manifestes.....	14
En ce qui concerne le projet de la Grande Combe.	14
En ce qui concerne le nouveau télésiège du Roc Noir qui remplacerait le Grand Schuss.	14
Examen des 3 nouveaux télésièges.	14
La Bosse à Hélène.....	14
Nouveau télésiège de La Grande Combe	15
Nouveau télésiège du Roc Noir.....	15
Annexe 2 : UTN S2 Albiez-Montrond/Karellis	17
Introduction.....	17
Des constats : état des lieux, fréquentation, tarifs.....	19
Le Domaine skiable	19
Fréquentation et tarifs	20
Des lits, encore des lits.....	20
Une liaison pour quoi faire et pour qui ?	21
Autre cheval de Troie : Le vallon d'EMY.....	21
Les risques géotechniques	22
Avalanches et vent	22
Les sols	24

L'exposition du retour station	24
L'environnement	24
La stratégie, le commerce et les finances.....	25
Ça paie ou ça paie pas ?.....	25
Montage financier.....	25
Qui investit pour qui ?.....	25
Situation immobilière	26
Construire pour combien de jours d'occupation ?.....	26
Et demain ? Notes générales sur le développement « Que-ski-alpin ».	26
D'autres solutions ?.....	27
Conclusion.....	27
Annexe 3 : UTN S3 Création de 2 remontées mécaniques et pistes associées en extension du DSA Galibier-Thabor	29
Annexe 4 : UTN S5 Valmeinier-Orelle-Valfréjus La Croix du Sud.....	30
Le discours lénifiant du SCoT.....	30
Un peu d'histoire	30
Dans ce nouveau projet tout beau tout neuf, "tout" a été pensé.....	31
Sécurité.....	31
L'équilibre financier	31
Une étude environnementale légère (3 pages) au niveau du dossier PADD dans laquelle tout ce qui pose problème est rapidement évacué.....	31
Annexe 5 : UTN S6 Création d'un ascenseur valléen Valfréjus – Modane - La Norma.....	33
Annexe 6 : UTN S7 Création de remontées mécaniques et pistes associées en extension du DSA d'Aussois (secteurs Grand Châtelard et Col des Hauts)	34
Reconfiguration TS Fournache - Randolière	34
TK Grand-Châtelard.....	36
TS Col des Hauts.....	38
Conclusion.....	38
Annexe 7 : UTN S8 DSA de Val Cenis.....	39
1) Particularité du projet.....	39
Liaison Mont Cenis – Turra.....	39
Remontée mécanique du Col des Rondouillards	39
Accès au vallon de Cléry.....	40
2) Rappel des prescriptions contenues dans les UTN antérieures.....	40
3) Ses effets sur l'environnement :.....	40
Carex Glacialis	40

La faune alpine.....	41
La forêt de l'Arc.....	41
Le site du Mont Cenis.....	41
4) Les risques naturels avalancheux	42
Annexe 8 : UTN S4 Galibier-Thabor Club Med	43
1) L'impact paysager.....	43
2) L'impact environnemental	43
3) Le miroir aux alouettes.....	43
4) La fuite en avant.....	43
5) Conclusion	44
Annexe 9 : Aussois PLU	45
Remarques générales	45
La Cordaz - 600 à 800 lits touristiques	47
Le Villeret - 600 à 800 lits touristiques.....	50
La Villette	53
Conclusion - nos propositions	57
Un vaste programme de remise sur le marché de lits froids ou tièdes.....	57
Une politique affirmée de rénovation du parc locatif existant	57
Une politique commerciale volontariste axée sur la problématique du remplissage en période "creuse" (janvier, mars, juin, septembre)	57
Construire l'avenir sur les atouts actuels d'Aussois, un village au charme authentique, non défiguré par des installations touristiques démesurées.....	57
Annexe 10 : Aussois projet de microcentrale hydroélectrique ruisseaux de la Fournache et des Chaix : éléments de réflexion.....	58
Enjeux démocratiques.....	58
Enjeux économiques	58
Enjeux paysagers et touristiques.....	59
Enjeux environnementaux.....	60
Les conséquences écologiques de ces installations sont principalement :.....	60
Conclusion et propositions alternatives	61
Pour en savoir plus	61
Annexe 11 : Microcentrale du Merlet, sauver le torrent du Merlet c'est sauver la biodiversité du Vallon du Merlet.	63
Sources	64
Acronyme/Glossaire.....	64
Annexe 12 : éclairage artificiel et nature	65

Impact global sur le vivant.....	65
Impact sur la santé humaine	65
Troubles du sommeil.....	65
Vision.....	65
Obésité.....	65
Perte de densité osseuse et des muscles	65
Activité cérébrale	66
Cancer.....	66
Culture.....	66
Impact sur la faune et la flore.....	66
Impact sur les insectes	66
Impact sur les oiseaux.....	67
Impact sur les autres espèces	67
Impact sur la végétation.....	67
Impact sur la biodiversité	68
Impact sur l'environnement dans sa globalité	68
Impact sur l'observation du ciel	68
Impact des différents types de lampe	68
Solutions à promouvoir et actions envisageables	69
Ceci résulte du travail du groupe « nature » (6 mai 2019) de Maurienne citoyenne :	69

Avis de Vivre et Agir en Maurienne sur le SCoT Maurienne

1)Le tourisme

a)Des intentions vertueuses

Dans l'évaluation environnementale, on note dans les enjeux principaux, la conciliation de l'environnement et la protection des milieux naturels et des paysages, l'adaptation au changement climatique et la diversification des activités touristiques (RP3 p.18).

Dans le PADD, on lit :

- « Optimiser et valoriser les équipements touristiques existants et donner la priorité aux réhabilitations et remise en marche des équipements touristiques (C p.10). »
- Orientation 1, « Préserver les espaces et les paysages de Maurienne, réservoirs de biodiversité et patrimoine mondial reconnu (C p.17). »
- « Optimiser pour un accueil toute saison (C p.34) »

Dans le DOO,4 priorités :

1. confirmer la Maurienne dans son positionnement de « territoire de ressourcement authentique à taille humaine ».
2. améliorer et diversifier l'offre d'hébergement
3. diversification printemps été
4. préserver l'hiver des changements climatiques en cours (D. p.28)

b)Des constats lucides

Dans le DOO :

- « en 2018, au regard des données connues, l'attractivité touristique des Alpes se confronte à de fortes incertitudes liées à des saisons hivernales de plus en plus aléatoires et qui se rétrécissent, du fait notamment des impacts du changement climatique sur l'enneigement, un pouvoir d'achat moyen des ménages qui est en baisse, un marché potentiel français également en stagnation » (D p.27).
- p.28, on lit qu'il faut créer les conditions d'attractivité pour de nouvelles clientèles cible, que pour les jeunes qui ont aujourd'hui entre 18 et 35 ans, les activités de glisse ne constituent plus le seul motif de déplacement et qu'ils sont sensibles à l'ambiance, au cadre de vie, aux activités liées au bien-être, aux périodes hors vacances scolaires, aux courts séjours.

c)Des projets UTN en contradiction avec les intentions et les constats

Le domaine skiable

Au lieu d'améliorer pistes et remontées mécaniques dans l'enveloppe existante, les stations visent la fuite vers le haut, artificialisant de nouveaux sites vierges, privilégiant l'hiver au détriment du reste de l'année, rêvant de poursuivre l'eldorado de l'or blanc.

On prolonge sans aucune imagination les vieux schémas, oubliant que le changement climatique et que l'impérieuse obligation de changer nos modes de faire, c'est aujourd'hui.

Même l'intérêt à court terme de ces projets n'est pas garanti.

Le réchauffement de la planète, c'est moins de neige, c'est davantage de vent qui détériore et déplace le manteau neigeux et perturbe le fonctionnement des remontées mécaniques. C'est aussi l'instabilité des installations fragilisées par la fonte du permafrost.

Nous nous opposons à toute extension en site vierge (cf annexes 1 à 7)

L'immobilier

On dispose actuellement de 78770 lits froids en station (DOO D p.30) .

Si l'on envisage de réhabiliter 11600 lits d'ici à 2030, on prévoit également d'en construire 22800 nouveaux.

Aucune stratégie concrète ou coercitive de remise en service des lits inutilisés n'est envisagée, en revanche, la course aux lits neufs est lancée dans toutes les stations, conduisant irrémédiablement à l'augmentation des friches touristiques.

Il est impératif de conditionner la création de lits neufs à la réhabilitation de l'existant et de prioriser leur affectation aux résidents permanents et aux saisonniers (cf annexes 8 et 9)

D'autres pistes en accord avec la mention « Soutenir et activer l'innovation de découverte de la nature, de bien-être en montagne allant jusqu'à expérimenter de nouvelles formes d'accueil thérapeutiques ou sociales » (RP3 p.47).

10 % des plus riches émettent 50 % des gaz à effet de serre et l'industrie du ski est lourdement subventionnée.

Au lieu de viser une clientèle « haut de gamme » et lointaine dont les exigences et les déplacements aggravent le dérèglement climatique, attirer les familles, les scolaires, les retraités, les congressistes, les convalescents, les abimés de la vie.

- Offrir un accueil chaleureux et authentique, loin des mondanités.
- Faire de cette vallée qui a gardé un potentiel nature encore remarquable et qui jouit d'un bon ensoleillement, un lieu de ressourcement.
- Développer les métiers d'accompagnateurs en montagne, d'animateurs sportifs, de guides du patrimoine, de naturalistes. Promouvoir les médecines douces, le Yoga et toutes les activités de bien-être.

Cette orientation plus respectueuse de l'humain et de son milieu répondrait davantage au besoin de diversification, d'activités 4 saisons et de valorisation de l'existant .

2) L'air

D'après Air-APS, la qualité de l'air est correcte au vu des moyennes journalières (CO₂, PM, ozone) et pendant la fermeture du tunnel du Mont Blanc, il n'y a pas eu d'évolution nette de la qualité de l'air à St Jean de Maurienne (RP3 p.28).

Comment croire qu'un doublement brutal du nombre de camions dans la vallée n'ait rien changé à la qualité de l'air alors que les habitants se plaignaient d'allergies, de problèmes oculaires, de dépôts gras sur le linge à sécher et sur leur mobilier de jardin ?

Un rapport établi par les chercheurs suisses d'Okosciences a montré que le capteur de St Jean de Maurienne, placé au droit de la vallée de l'Arvan, était aéré par l'air pur de cette vallée adjacente et ne traduisait pas correctement la qualité atmosphérique de la Maurienne. Au contraire, les résultats de leurs propres capteurs disposés en d'autres endroits de la vallée donnaient des résultats corrélés au nombre de poids lourds en transit.

Des mesures de particules fines réalisées plus récemment par Vivre et Agir en Maurienne ont confirmé cette observation.

En outre, sont passés sous silence les émissions de fluor de l'usine d'aluminium Trimet.

Malgré les nécroses infligées aux végétaux et aux doutes qui pèsent sur les productions bios environnantes, l'industriel a été autorisé à augmenter sa production .

Motus également sur les rejets nauséabonds et toxiques d'Arkéma à La Chambre, à hauteur de 100 tonnes par an de Composés Organiques Volatils. De plus, cet établissement est autorisé à expérimenter un nouveau composé malodorant.

Ces rejets atmosphériques ont une influence significative sur l'effet de serre et le réchauffement de la planète.

Les gaz fluorés sont de puissants gaz à effet de serre. À titre d'exemple, le potentiel de réchauffement global (PRG) du SF₆ est 23 900 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone CO₂ qui sert de référence (PRG du CO₂=1).

Les COV sont des polluants directs pour les hommes et les végétaux, et contribuent également à la pollution olfactive. Ils sont aussi des précurseurs de l'ozone dans l'air en provoquant de nombreuses réactions chimiques. Cette surproduction d'ozone a un effet néfaste sur la végétation (altération de la résistance des végétaux, par exemple) et accélère la dégradation de certains matériaux comme le plastique.

Ces réactions chimiques provoquent un **effet de serre additionnel**, en captant les infrarouges réfléchis par la surface de la Terre au niveau de la troposphère. Or, celle-ci est beaucoup moins stable que la stratosphère, dans laquelle l'ozone a un rôle protecteur contre les ultraviolets.

De plus, **plusieurs COV sont classés cancérrogènes avérés** (le benzène par exemple), probables (le perchloroéthylène entre autres) ou potentiels (le styrène notamment)

Des exigences drastiques relatives à ces industries doivent être imposées.

Ne sont pas comptés non plus les effets des travaux du tunnel de base du projet ferroviaire Lyon-Turin dont les émissions de CO2 ont été évaluées (d'après le cahier n°8 de 2011 de l'observatoire italien du Lyon-Turin) à 12 millions de tonnes, alors que les bénéfices de cette infrastructure attendus avec transfert modal du fret de la route vers le rail restent très incertains, tant les prévisions de trafic ont été surdimensionnées, et en tout cas seraient trop tardifs pour répondre à l'urgence de réduire les émissions de CO2 comme le recommande l'IPCC (Groupe intergouvernemental sur le changement climatique des Nations Unies)

Des calculs basés sur la capacité de la voie ferrée actuelle montrent qu'en établissant une plateforme de chargement à Ambérieu voire Dijon, on pourrait à très court terme soulager les vallées de Maurienne et du Mont Blanc de 1 million de camions par an , soit de 90 % du trafic Poids lourds.

3) L'eau

a) La ressource

Si l'enquête menée par Arbor&Sens en 2016 évalue une ressource en eau potable suffisante pour les besoins actuels, elle signale que « **les conflits vont s'intensifier avec l'augmentation des besoins pour l'habitat et pour le tourisme dans un contexte de dérèglement climatique** » (RP3 p.21).

En effet, la création de 22800 lits supplémentaires, la volonté d'étendre les domaines skiables et donc de multiplier les canons à neige, l'élaboration de microcentrales hydrauliques viendront concurrencer les usages usuels, particulièrement au moment des pics de fréquentation touristique.

C'est sans compter sur les travaux du Lyon-Turin ferroviaire qui draineront par an, l'équivalent de la consommation en eau d'une ville de 1 million d'habitants (Rapport COWI commandé par l'Union Européenne).

La galerie de reconnaissance de Modane a fait disparaître toutes les sources du village du Bourget. Suite au percement d'un tube de 8 km entre St Martin la Porte et la Praz, la nappe alluviale de l'Arc a fortement baissé et plusieurs poches d'eau des versants ont été asséchées.

La ressource en eau doit être réévaluée à l'aune de ces éléments nouveaux.

b) Les crues

La vallée a connu plusieurs épisodes de crues d'où la nécessité de préserver le champ d'expansion de l'Arc (RP3 p.78).

En contradiction avec cet impératif, TELT va neutraliser, en amont de Modane, 5 hectares de la zone inondable des Moulins en rehaussant la plateforme de 5 mètres, ceci en contradiction avec le PPRI .

4) L'énergie

Le DOO prévoit p.49

- une réduction de 12 % de l'énergie consommée
- une augmentation de 31 % de la production d'énergies renouvelables

a) Les microcentrales

La Maurienne est dotée de grands barrages hydrauliques qui mobilisent nombre de cours d'eau.

Les groupements du Montcenis, de Super Bissorte et d'Hermillon affichent 1 993 000 KW de puissance installée.

Doit-on continuer à transformer tous les torrents de cette vallée en tuyaux d'orgue, d'autant qu'ils fournissent essentiellement de l'électricité à une période où l'offre est surabondante pour une consommation moindre ? Cela oblige, à un moment où EDF n'en a nul besoin, à racheter le kwh à un prix supérieur, surcoût évidemment répercuté sur le consommateur.

La Maurienne a déjà payé un lourd tribut à l'hydroélectricité affectant nombre de cours d'eau dont l'Arc au fonctionnement devenu complètement artificiel.

C'est par un effet d'aubaine que les sociétés privées jettent leur dévolu sur les torrents encore préservés, et même l'ONF propose au plus offrant les cours d'eau qu'elle avait mission de préserver.

Ces projets affectent gravement des sites de grande qualité, la biodiversité et l'attrait touristique, la ressource pour l'abreuvement des animaux sauvages et domestiques, pour l'arrosage des jardins, pour l'activité piscicole (cf annexes 10 et 11).

Des études de potentiel étant lancées sur le turbinage des eaux potables et usées (DOO p.40), c'est ce type de turbinage qu'il faut privilégier **en s'interdisant de toucher aux eaux encore libres.**

b) Les autres énergies

La Maurienne jouit d'un climat très ensoleillé même l'hiver et le solaire thermique ou photovoltaïque placé sur les toits existants peut avantageusement apporter sa contribution à la production d'énergie renouvelable.

L'exploitation **rationnelle** de la forêt présente également un grand intérêt.

c) La maîtrise de l'énergie

Le watt le moins polluant étant celui que l'on ne consomme pas, c'est le « **négawatt** » qu'il faut privilégier en isolant les bâtiments à commencer par les locaux communaux.

L'isolation à 1 euro proposée aux ménages modestes peut se révéler désastreuse lorsqu'elle est conduite par des organismes peu scrupuleux. Aussi, un poste de « **madame/monsieur énergie** » à l'échelle de la vallée, pourrait être créé pour vérifier le sérieux des prestations avant et après réalisation.

D'autres économies sur l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin peuvent être réalisées, préservant le vivant des lumières perturbatrices de la nuit (cf annexe 12)

5) Conclusion

Le SCoT avance des objectifs louables mais développe des projets en contradiction avec ses objectifs, particulièrement dans le tourisme et au niveau des microcentrales.

Ainsi, au lieu d'amorcer un **scénario novateur, tourné vers un public plus modeste et des activités « 4 saisons »**, il exhume les vieilles recettes du passé, génératrices d'inégalités et de dérèglement climatique.

Nous émettons donc un avis défavorable au SCoT Maurienne.

Annie Collombet

Philippe Delhomme

coprésidents



Annexe 1 : UTN S1 St François-Lonchamp extension du domaine skiable

Il convient tout d'abord de replacer le problème de Saint François Longchamp dans la situation environnementale et climatique planétaire.

En effet, le réchauffement climatique bien démontré par le GIEC (groupement interétatique des experts sur le climat) va entraîner une baisse des hauteurs de neige considérable dans le futur proche et lointain. On aura seulement 2 mois d'enneigement en moyenne par an dans les stations dans 20 ans et presque plus de neige à la fin du siècle en dessous de 3000m d'altitude avec des variations importantes d'une année sur l'autre, une année enneigée pour 2 ou 3, puis 4 ou 5 années peu ou très peu enneigées. Cela, si on continue avec les mêmes émissions de GES (gaz à effet de serre).

En même temps la biodiversité qui a déjà beaucoup diminué va encore diminuer énormément avec la possibilité d'une catastrophe du monde du vivant à la fin du siècle, espèce humaine comprise.

On ne peut pas raisonner à l'échelle locale comme Saint François sans raisonner à l'échelle globale de la planète en même temps, et vice versa.

La première chose à constater dans le SCoT est l'absence de données chiffrées sur le bilan carbone global en Maurienne, en ce qui concerne les projets nouveaux, sources de GES, c'est à dire, le Lyon Turin ferroviaire, les remontées mécaniques et pistes nouvelles et les 22800 lits neufs prévus. Mais on imagine bien que ces gigantesques travaux vont relarguer beaucoup de GES. Le Lyon Turin, dont la construction sur de nombreuses années va émettre une grande quantité de GES, va ensuite servir une logique économique très productrice de GES, avec des transports de biens et de marchandises sur toute la planète, vêtements de Chine, viande d'Argentine, au détriment d'une production locale en Maurienne qui viserait à y rétablir une agriculture et une industrie à échelle humaine.

Ces grands travaux, tunnel Lyon Turin, nouveaux lits, remontées mécaniques, pistes, sont présentés comme opposables dans le SCoT, c'est à dire comme réalisables dans le futur. En face, les mesures visant à développer les énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, biomasse, éolien etc.), réhabiliter les lits froids (11600 seulement sur 78770), isoler les maisons et les immeubles, améliorer les transports en commun, diminuer l'éclairage public, sont dérisoires et non opposables, c'est à dire non contraignantes, et de plus, leur bilan carbone n'est pas comptabilisé non plus. Le SCoT, donc, dans son ensemble est parfaitement irresponsable en ce qui concerne le futur des Mauriennais, il est même dangereux.

Au niveau local donc, à Saint François Longchamp, les nouveaux lits prévus (2000) au domaine de la Lauzière, les nouvelles remontées mécaniques, et pistes sont à rejeter en bloc.

On note le texte suivant dans le SCoT, dans le DOO projet arrêté, Défi 3. : "Nature : L'objectif est de moderniser et de renforcer le domaine skiable alpin (DSA) sur trois secteurs d'altitude, par remplacement de 2 remontées mécaniques anciennes et inadaptées

à la demande actuelle et création d'un nouveau télésiège. La nature de l'UTN S1 est donc de créer (sic) 3 remontées (sic) mécaniques et pistes associées en site vierge.

- **Bosse à Hélène** : construction d'un télésiège et pistes associées pour améliorer la liaison avec Valmorel. Pistes existantes à proximité immédiate.
- **Grande Combe** : construction d'un télésiège et pistes associées (suppression du TK du Rocher Blanc) pour faciliter l'accès à ce secteur d'altitude et aux pistes existantes.
- **Roc Noir** : construction d'un télésiège et pistes associées (suppression du TK Schuss) pour moderniser et renforcer un secteur d'altitude orienté nord et améliorer l'accès aux pistes existantes. La gare de départ sera accolée à celle du TSD Soleil Rouge.

Dimensionnement et capacités :

- **Bosse à Hélène** : création d'un TSD entre altitudes 1760m et 2090m. Raccordement de la gare d'arrivée à la piste actuelle « Le Col » existante à proximité par une piste (0,4ha) en dehors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA.
- **Grande Combe** : suppression TK et création d'un TSD entre altitudes 1930m et 2145m. Raccordement aux pistes existantes par création d'environ 1,9ha de pistes en dehors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA.
- **Roc Noir** : suppression TK Schuss et création d'un TSD entre altitudes 1805m et 2210m Raccordement aux pistes existantes par création d'environ 1,8ha de pistes en dehors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA."

Des erreurs manifestes

En ce qui concerne le projet de la Grande Combe.

- Il s'agit de remplacer le TSK (télési) de la côte 2300m et non pas le TSK du Rocher Blanc.
- Ce nouveau télésiège montera à l'altitude de 2352 m et non pas 2145m.

Deux erreurs donc bien gênantes dans un projet qui devrait être sérieux.

En ce qui concerne le nouveau télésiège du Roc Noir qui remplacerait le Grand Schuss.

L'altitude d'arrivée est 2146 m et non 2210 m. Encore une erreur qui fait douter du sérieux de l'étude. Ou les plans donnés seraient faux ?

Examen des 3 nouveaux télésièges.

La Bosse à Hélène

Projet complètement nouveau, il ne remplace pas une remontée mécanique existante. Il est à rejeter en plus des raisons planétaires évoquées plus haut (bilan carbone, baisse des hauteurs de neige, etc... qui nous touchent directement) pour 3 motifs :

1. Il est situé plein sud et dessert une piste orientée sud qui garde peu la neige en fin de saison.
2. Il est situé sur un corridor écologique (voir DOO projet arrêté p.9 et la carte de Saint François dans l'atlas cartographique du DOO pour le canton de La Chambre) extrêmement précieux qui préserve la biodiversité.
3. Il est situé, en haut, à sa gare d'arrivée, sur une crête, partage des eaux entre la Maurienne et la Tarentaise, tout près du col de La Madeleine (2000m.) qui est un site paysager remarquable (voir le DOO projet arrêté p.12). Depuis le col la vue est magnifique et exceptionnelle sur le Mont Blanc d'un côté, et les Hautes Alpes de l'autre. L'arrivée de ce télésiège sur la bosse à Hélène (2104m d'altitude) est située à 625 m de distance exactement du col. Il gâcherait la vue extraordinaire que l'on a depuis le col sur les Hautes Alpes et le sommet du Cheval Noir.

Nouveau télésiège de La Grande Combe

Il s'agit de remplacer celui de la Côte 2300 mais le nouveau tracé serait bien différent et se rapprocherait de la base de la face ouest du Cheval Noir, le plus haut sommet (2832m) de la station, sur une crête partage des eaux entre la Maurienne et la Tarentaise.

Une nouvelle piste passerait au pied de cette face ouest extrêmement haute et raide.

Le risque d'avalanches, là, est vraiment élevé. Pas question de faire passer les skieurs ici.

Il faudra creuser au bulldozer les pistes dans une zone riche en faune et en flore, un corridor biologique local comme celui de la Bosse à Hélène (DOO projet arrêté p.9 , atlas du DOO canton de La Chambre), et en plein dans le massif du Cheval Noir, qui est une entité paysagère remarquable à protéger comme le col de La Madeleine (DOO projet arrêté p. 12). Le paysage va être complètement dénaturé. Non ce n'est vraiment pas un bon choix et c'est en contradiction avec les buts affichés du SCOT de protéger ces sites.

Nouveau télésiège du Roc Noir

Il arrive dans une zone qui s'appelle les Balcons, bien nommée puisqu'il s'agit d'un grand balcon vallonné mais globalement horizontal qui part du sommet du télésiège du Soleil Rouge. C'est une zone magnifique l'été où passe un chemin très agréable bien connu des accompagnateurs en moyenne montagne. Ce chemin va donc disparaître car entre le télésiège du Soleil Rouge et celui du Roc Noir, il n'aura plus d'intérêt, personne n'a envie de marcher sous les télésièges.

Là encore un monde végétal, animal et minéral extraordinaire serait détruit. Il faut noter que ce chemin est situé sur un espace de lacs et zones humides à protéger (voir atlas du DOO canton de La Chambre).

Donc le SCoT est à rejeter complètement en ce qui concerne la planète terre et en ce qui concerne Saint François Longchamp et toutes les autres stations de ski de la Maurienne qui projettent de construire des lits neufs, de nouvelles remontées mécaniques et de nouvelles pistes.

Le Lyon Turin ferroviaire évidemment est à rejeter aussi.

Comme il est dit dans le SCoT mais sans que rien ne soit tenu pour obligatoire et chiffré, il faudrait d'abord, dans toute la vallée de la Maurienne, réhabiliter en les isolant, les 78770 lits froids (6999 pour Saint François Longchamp) sur un total de 148290 lits pour les 22

stations de Maurienne, améliorer et développer les transports en commun, rendre piétonnes les stations, encourager énormément les énergies renouvelables (il n'y a pas un seul panneau photovoltaïque ou thermique sur les maisons et immeubles de Saint François et rien n'est prévu dans le SCoT), renoncer aux microcentrales hydrauliques qui risquent de détruire des biotopes précieux, promouvoir les sports qui n'émettent pas de GES (gaz à effet de serre) comme le ski de fond et de randonnée, le VTT, la randonnée à pied, le parapente etc.... Il faudrait s'interdire de construire des circuits de luge mécaniques, limiter drastiquement les motos l'été qui transforment les cols des Alpes en circuits de course de motos (des centaines de motos par jour) avec tous les effets nocifs que l'on imagine sur l'environnement, il faudrait stopper la pollution lumineuse. Il faudrait soutenir fortement l'agriculture biologique locale, ce que préconise le SCOT mais il n'en donne absolument pas les moyens. Même chose pour le développement des entreprises et de l'artisanat local.

Au total donc : rejet complet du SCoT en ce qui concerne Saint François Longchamp.

Annexe 2 : UTN S2 Albiez-Montrond/Karellis

Introduction

Albiez-Montrond en situation financière très problématique envisage une liaison avec les Karellis pour tenter de survivre.

Mauvaise pioche pour les Karellis dont le domaine skiable est surdimensionné par rapport à sa capacité d'accueil mais qui va sacrifier ses derniers espaces vierges en direction du Col d'Albanne et de la pointe Emy, espaces pourtant très complémentaires pour la randonnée hivernale et les balades d'été.

Massacre aussi de la pointe des Chaudannes par le remplacement du télésiège du même nom dont l'arrivée s'arrêtait en contrebas au col des Charroutes (2480m) et qui arriverait désormais au sommet même de la Pointe des Chaudannes (2519m), pointe qui serait arrasée.

Acharnement thérapeutique pour Albiez-Montrond qui possède un domaine exceptionnel de beauté au pied des Aiguilles d'Arves mais qui s'arc-boute dans sa volonté d'étendre un domaine skiable sur des pentes inadaptées.

La jonction avec les Karellis nécessitera de monter puis redescendre par le même télésiège, le retour en ski étant prohibé à cause de la raideur des pentes.

Les débutants devront au préalable prendre le TSD de Plan Corbé pour atteindre le télésiège qui leur est destiné.

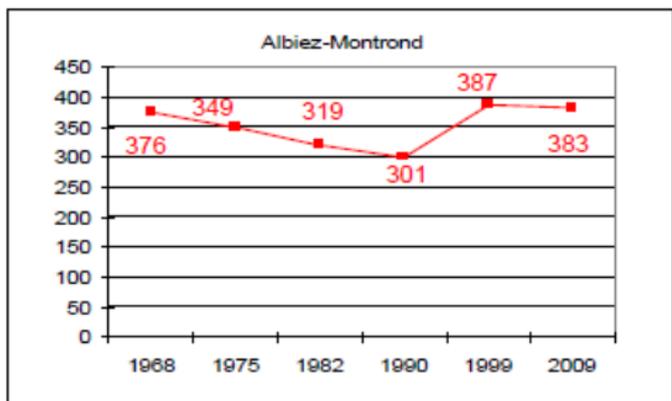
Pour le milieu naturel, on terrasse dans une ZNIEFF, on impacte des zones humides d'altitude, des sites de reproduction du tétras-lyre, des papillons (5 espèces protégées), des amphibiens et reptiles (2 espèces protégées), des oiseaux emblématiques (tarin des prés, accenteur alpin, rouge-queue noir), des micromammifères (musaraigne aquatique).

Tétras-lyres, lagopèdes, aigles royaux et vautours fauves risquent de percuter les câbles.

En prime, le milieu est soumis à de forts risques d'avalanches.

Le projet de liaison datant des années 1970 / 1980, une époque où nous vivions encore sur une planète Terre aux dimensions infinies, une époque d'expansion tous azimuts, a été ressorti des cartons en 2014. Ce projet en partie réalisé par la construction du TK du Crêt de l'âne et le TS de la Blanche sur le versant Ouest de la Casse-Massion en 1988 s'est brutalement arrêté par la mise sous tutelle de la commune. Et soit dit en passant il avait déjà coûté la vie d'un ouvrier lors d'un accident (Renversement d'engin dans un alpage).

Ce projet, ressorti des cartons est présenté comme graal ultime pour la survie du village et de ses habitants, bien que les observations montrent que la population est passée de 301 habitants (point le plus bas) en 1990 à 383 habitants en 2016 prouvant que le dynamisme économique local est totalement indépendant de ce projet.



Source UTN avortée juin 2017

Malheureusement, les éléments descriptifs établis dans le SCoT essentiellement au chapitre DOO (hors généralité et objectifs globaux) sont très peu détaillés pour permettre une analyse fine des enjeux et un avis pertinent.

Parallèlement un dossier UTN a été récemment établi (2014 -2017) pour être présenté en comité de massif en juin 2017. Mais cet UTN a été prématurément retirée car ses promoteurs à la fois élus communaux et membres à la présidence de l'EPIC *Albiez Tourisme*, avaient par leur gestion et leurs choix stratégiques mis en situation de faillite le dit EPIC (couvrant entre autres la gestion du domaine skiable, animation été/hiver, centrale de réservation...).

Le dossier initial comportait la piste « dans la falaise » supprimée dans le projet actuel.

Ce dossier ayant à l'évidence servi de support pour l'établissement du SCoT, puisque servi par la même équipe, porte en ses lignes sa propre condamnation liée essentiellement à un montage financier enfantin, des risques géotechniques très forts (glissement de terrain généralisé du versant et risque extrême d'avalanches de grande ampleur) et de nombreuses approximations.

A l'objection « *ce n'est plus le même projet, il n'y a plus la piste « dans la falaise »* » notre réponse est la suivante :

« oui ,..., heureusement, car une telle méconnaissance du milieu montagnard est impardonnable, quel élu responsable peut projeter une piste de 14m de large avec un talus amont taillé dans la roche de 51m de haut ! et dans du schiste (anciennes carrières d'ardoises de Montpasset – même altitude à quelques centaines de mètres). Il est évident qu'il aurait été impossible de garantir la stabilité à minima superficielle des roches soumises quotidiennement au gel/dégel. Imaginez des petits cailloux chutant de la hauteur du clocher de Saint Jean de Maurienne sur les passants !

Et pourtant à cette heure rien ne prouve que le TS à pinces fixes proposé au SCoT en remplacement de la piste ne soit pas un pied dans la porte.

Ces éléments portés à votre connaissance ne sont pas « hors sujet » mais bien au contraire ils restent un éclairage essentiel de la lecture du SCoT.

Nous allons donc au sein du tableau suivant vous proposer une analyse actualisée du projet présenté succinctement en page 40 du DOO suivi d'une conclusion.

Des constats : état des lieux, fréquentation, tarifs...

Le Domaine skiable

Le DOO présente un état des lieux fallacieux, en effet dès 2014 le TS de la Blanche a été arrêté et laissé sur place car un ou deux pylônes étaient au maximum des réglages de compensation et que les massifs devaient être déplacés.

En 2015 le tapis d'initiation du Replat au centre du village et ses pistes (de 1969) ont été supprimés sans explication et sans compensation.

En 2016 le TS des Teppes a été arrêté et laissé en place pour éviter les grandes révisions trop onéreuses.

Le plan DSA présent devrait tenir compte des croix rouges mentionnant ces trois suppressions :

Localisation :

Albiez-Karellis, SCoT 04 2019

UTN Structurantes

— 2019 04_UTN S projets pistes

— 2019 04_UTN S projets RM

Pistes ski alpin existantes

—

—

—

—

--- Remontées mécaniques existantes

■ Enveloppe DSA gravitaire, d'après IRSTEA – BD Stations 2017

Environnement

■ Sites classés

■ PNV_coeur

Scan25Touristique_IGN



Fréquentation et tarifs

En conséquence immédiate de l'arrêt de ces prestations, de la suppression du ski nordique sur le plateau de Montrond (pour cause de risque avalanche nous y reviendrons plus loin), de l'atrophie du ski nordique au chef-lieu, de la réduction des pistes de luges, du fonctionnement dégradé du domaine skiable avec une semi-ouverture hors saison, Albiez accuse une baisse importante de fréquentation.

Albiez connaissait sa troisième génération de skieurs qui s'en va faute de stabilité (grands parents, parents et petits enfants s'étaient initiés sur le plateau).

En aucun cas la baisse de fréquentation est liée à un manque d'attractivité du domaine actuel, c'est bien plutôt la baisse de la prestation depuis 2014 associée à une inflation de 2,5 à 3% chaque année des tarifs des remontées mécaniques qui en est responsable. Cette dégradation a été sciemment organisée avec pour visée le remplacement de la clientèle historique, familles, centre de vacances et retraités par « des jeunes cadres dynamiques. »

Conséquence : Albiez détient le record de la station où le KM de piste ramené au prix journalier du forfait est le plus cher de Maurienne.

Des lits, encore des lits...

Alors qu'en présentation publique du SCoT ce printemps le maire de Valloire a reconnu publiquement une érosion régulière de l'activité ski, il est prévu 22800 lits neufs en Maurienne soit 3 fois la population de Saint Jean de Maurienne, dont 1100 à Albiez (pour débiter puisque il en était projeté 2000 dans l'UTN 2017).

Et quel crédit apporter aux chiffres ?

En 2017 (source UTN avortée 2017) il y avait 5232 lits touristiques précisément et 5990 au SCoT soit + 15% sans travaux.

Qui dit vrai, qui compte, comment, quelles conséquences ? De quoi la station a-t-elle besoin ? Faut-il soustraire les 750 « nouveaux » lits au 1100 ? Comment travailler avec un budget déjà erroné de 15% ?

ET SI CE N'ÉTAIT PAS DE LITS supplémentaires MAIS DE FRÉQUENTATION EN DEHORS DES 3 SEMAINES HAUTES SUR 4 DES VACANCES DE FÉVRIER QU'IL ÉTAIT QUESTION POUR VALORISER AU MIEUX L'EXISTANT ???

	Gîtes d'étapes/Ch. d'hôtes et autres lits marchands	Centres de vacances	Résidences de tourisme	Total lits marchands	Lits non marchands	Total
2006	1 630	350	369	2 349	2 160	4 509
2016	~ 1 080	422	1 127	~ 2 630	~ 2 600	~ 5 230
	20 %	8 %	21 %	~ 49 %	~ 51 %	

Source : SMTB et SPM

UTN2017

COMMUNES Sources SMTB 2017, décompte par commune	Lits existants				Réhabilitation			Création
	chauds	tièdes	froids	total	lits chauds	lits tièdes	lits froids	Volumens de lits neufs à horizon 2030 (dont UTN déjà autorisées)
					15%	10%	10%	
ALBIEZ MONTROND	1 409	416	4 165	5 990	57	42	417	1 100

SCOT

Une liaison pour quoi faire et pour qui ?

Exit donc la piste de retour Karellis/Albiez fantaisiste et destructrice à travers la falaise. Quel attrait pour un skieur des Karellis de prendre une « navette » par un télésiège à pinces fixes pour descendre skier sur Albiez dont le domaine restera localisé à l'autre bout du fil ?

A-t-on regardé ce qu'il se passe aux Sybelles ? Les skieurs du Corbier, Toussuire, St Sorlin descendent-ils en masse chaque jour skier à St Colomban les Villards ??? Alors même qu'il y a une liaison par piste ?

A-t-on pensé qu'Albiez deviendrait en partie une banlieue dortoir ?

A-t-on réfléchi aux conséquences sur l'ESF (essentiellement des cours aux enfants) aux commerces et restaurants dans une station quasi-vidée ?

Le DOO parle du TK « débutants-animation » entre les altitudes 1840 à 1890m au sommet de l'actuel TK du Crêt de l'âne, est-ce une blague ??? Les porteurs du projet ont-ils déjà observé la station et les aspirations des touristes ???

Emmener les débutants aller et retour par un TSD ??? Comment réagiront, pères, mères, grands-parents qui assistent aujourd'hui au pied des pistes à l'évolution de leurs enfants ??? Est-ce vraiment attractif ???

Lors de la présentation en séance publique du SCoT, Mme Verney maire de Montricher Albanne a argumenté sur le fait que les Karellis avaient la neige et Albiez le soleil, est-ce raisonnable de faire reposer de tels projets sur de tels arguments ?

Non il n'y aura pas plus de neige à Albiez avec la liaison, les Karellis exposés plein Est bénéficient d'un très bon ensoleillement, Albiez au Nord et en aval du Mont Emy bénéficie d'un mauvais ensoleillement hivernal (arrivée du soleil à 11h00 ! au village en janvier), le secteur des 3 Côtes ne bénéficie pas d'un bon ensoleillement, au contraire il est à l'ombre pendant 3 mois.

Ce projet fait appel à l'émotion et aux vieux fantasmes d'une époque révolue, il n'a pas de base sérieuse il est en réalité porté uniquement par des intérêts fonciers.

Autre cheval de Troie : Le vallon d'EMY

Une autre pratique du ski est en plein essor. Le ski de randonnée. La satisfaction d'avoir gravi la montagne avec ses forces et capacités propres donne une toute autre appréciation de la descente par rapport au ski alpin.

Le vallon, d'Albanne au Crêt d'Emy est un secteur réputé pour les débutants (accessible depuis les pistes et peu avalancheux si l'on reste éloigné de la Grande Chible). Il n'est pas rare de croiser jusqu'à 80 personnes le WE.

Une fois la liaison faite, via la pointe des Chaudannes désormais rabotée pour accueillir sur son arête des TSD (Exit l'engagement SCoT de préserver les paysages), quel sera le nouvel argument commercial ?... Agresser la montagne jusqu'à 2799m au Crêt d'Emy ?

On ne trouve aucun engagement dans le SCoT pour la préservation du secteur.

Les risques géotechniques

Avalanches et vent

Pour tout observateur sérieux, il est un fait que la chaîne de crêtes, des aiguilles d'Arves à la Croix de Montissot marque la frontière entre la zone bénéficiant des retours d'Est et le centre du massif.

C'est donc un secteur fortement venteux. A quel moment ce critère entre dans le calcul de rentabilité et de disponibilité de la liaison ?

Comme évoqué précédemment, l'équipe porteuse du projet UTN SCoT a fait fermer le domaine de ski nordique du plateau de Montrond pour « Risque avalanches ». Alors que ce domaine est séparé des pentes du Rocher du Bonhomme par un vallon !

Comment les mêmes personnes peuvent-elles porter le projet de liaison où pylônes, pistes, gares sont soumis à d'importants couloirs avalancheux ??? Quel crédit accorder aux capacités d'analyse et de projection des aménageurs devant ces décisions contradictoires ?

En une nuit, le vent d'Est peut générer des surcharges de neige sous le vent qui peuvent être très importantes. Le déclenchement des avalanches aura un impact très fort sur la disponibilité du matériel et donc sur la disponibilité de la liaison.

Voir les photos jointes extraites du dossier « LECTURE UTN.PDF » où des avalanches mesurent jusqu'à 1,3km de long ! (page suivante)

Extrait : sous la pointe des Chaudannes et avalanches vue d'Albiez chef lieu – 2017



Les sols

Le versant Nord Ouest convexe est géologiquement très particulier.

Le retour station et la majeure partie des terrains vierges sont composés de schistes noirs et fins qui « coulent » comme un glacier (on peut d'ailleurs y voir des crevasses). L'étude technique de l'UTN 2017 préconise au minimum un an de mesures des vitesses de glissement des terrains avant de budgétiser les solutions adaptées.

Comment prévoir cette liaison, diffuser de l'information, promettre des réalisations (liaison présente sur le plan dès 2015 et promise à la clientèle comme achevée dès décembre 2018) sans bases techniques solides ?

L'exposition du retour station

La piste de la grande Croix (retour station depuis le TK du Crêt de l'âne) est exposée plein ouest, dans une cuvette avec un adret en terres noires... autant dire un four.

Sa viabilité en neige naturelle est incertaine à partir de la mi-février.

La liaison est assujettie à cette piste ; lors des saisons peu pourvues en neige quel intérêt pour le skieur à faire un aller-retour Albiez village → pointe des Chaudannes par 2 télésièges sans skier ? Est-ce un gage de fidélisation de la clientèle ?

Dans l'UTN 2017 était prévue une retenue collinaire de 50 000m³ pour sécuriser cette piste, mais sans savoir où ni comment... compte tenu que le sol n'est pas stable et que le bassin pèserait 7 à 8 fois la tour Eiffel...

Comment intégrer à un SCoT des projets aux contours techniques flous et aux risques géotechnologiques si importants ?

L'environnement

A l'heure où nous rédigeons ce document, Météo France vient de rendre son rapport mensuel avec, à nouveau, un record pour le mois de septembre 2019 du mois le plus chaud jamais enregistré sur la planète. A cela s'ajoutent des températures records pour les premiers jours d'octobre dans tout l'hémisphère nord (35° à New York, 31,8 ° à Toronto pour exemple). Tous les scientifiques du GIEC nous annoncent la fin de la neige imminente dans nos stations, tous les compteurs sont au rouge et nos élus ne veulent pas entendre. Au mois de juin, ces derniers ne croient pas au changement climatique et au mois de janvier, quand il pleut, ils disent auprès des vacanciers qu'ils ne sont pas responsables du changement climatique...

Les climato-sceptiques d'il y a encore quelques années ont fait évoluer leur discours vers « ce n'est pas la responsabilité de l'homme », ce qui sous-entend qu'ils reconnaissent enfin ce changement.

Changement que l'on ne peut plus nier après 2 canicules dans le même été, une sécheresse record et une banquise réduite à peau de chagrin.

Quel élu serait assez fou pour aller à l'encontre de 15 000 chirurgiens sur une opération chirurgicale ?

Quel élu serait assez fou pour aller à l'encontre de 15 000 géologues sur une construction à ne pas faire ?

Alors quel élu serait assez fou pour aller à l'encontre de 15 000 scientifiques qui crient haut et fort depuis des années qu'il n'y aura bientôt plus de neige et qu'il faut arrêter d'investir ?

Si nous parvenions à arrêter tout rejet de CO2 aujourd'hui, la Terre continuerait à se réchauffer encore pendant 50 ans. Et comme nous le savons, non seulement nous n'arrêtons rien mais nous continuons à amplifier ces émissions.

Des projets qui vont mobiliser des camions, du béton, des projets qui ont pour ambition de faire venir plus de gens, des vacanciers d'autres pays, ces projets iront à contresens des engagements pris par le chef de l'Etat au niveau international pour répondre aux scientifiques et aux jeunes générations.

La stratégie, le commerce et les finances

Ça paie ou ça paie pas ?

L'UTN 2017 conçue par les mêmes que ceux qui portent aujourd'hui l'UTN S2 indique en préambule :

- LES CONDITIONS DE L'ÉQUILIBRE ECONOMIQUE DU PROJET sont (Etude trade OFF) :

Les principaux résultats ont démontré que :

- Une liaison sans retour ski (scénario étudié initialement), était de nature à générer une majoration limitée du ticket moyen de l'ordre de + 11,1 % pour Albiez-Montrond et de l'ordre de 12,3 % pour Les Karellis.

Et

- Une liaison avec retour ski de chaque côté, était porteuse d'une perspective de majoration du ticket moyen bien plus forte puisque atteignant + 34,5 % pour Albiez-Montrond et 38,2 % pour Les Karellis.

Dès lors, quelle confiance faut-il accorder à ces promoteurs et économistes qui démontrent l'impérieuse nécessité de retour station en ski pour la viabilité financière en 2017 et souhaitent inscrire au SCoT l'exact opposé en 2019 ?

Montage financier

Comment comprendre que le SCoT encadre des projets d'aménagements avec les deniers publics sans évoquer leur budget et retour sur investissement ? Est-ce sérieux de présenter des projets aussi succinctement alors même que la validation du SCoT vaut UTN ?

Les UTN ainsi présentées au public s'apparentent plus à une lettre au père Noël qu'à un plan décennal.

L'UTN 2017, lui, intègre un bilan financier succinct mais établi. Pour arriver à un équilibre il a fallu inventer des recettes estivales imaginaires, considérer chaque lit loué chaque semaine par un skieur performant investissant dans un forfait liaison.

L'inconséquence de ce business plan est d'ailleurs le point le plus faible de l'UTN (qui se veut un projet économique) car il s'appuie sur des lendemains merveilleux, une stabilité de la société éternelle et aucun aléa météo (vent, avalanches, absence de neige...).

Qui investit pour qui ?

La gestion du domaine skiable est actuellement confiée à une DSP. C'est donc un financement public qui est projeté. Mais en même temps la rentabilité est budgétée en incluant la création de 1100 lits, privés, puisque la commune ne possède pas de réserve foncière constructible.

Les investisseurs, promoteurs, bâtisseurs et propriétaires fonciers n'ont jamais été désignés.

- La commune passera-t-elle un contrat avec ces privés pour se prémunir d'un retrait tardif ?
- Les aménageurs seront-ils désignés en amont du projet pour rassurer la population sur le fait que les responsables publics moteurs ne soient pas « malencontreusement » dans une situation de prise illégale d'intérêts et/ou conflit d'intérêt ?

Situation immobilière

Construire pour combien de jours d'occupation ?

Actuellement le patrimoine immobilier du plateau d'Albiez se mesure en lits froid et chaud. Est-ce vraiment la bonne manière de caractériser l'offre ?

En réalité il se compose de :

- résidences récentes (1500 lits environ) en plus ou moins bon état. Les projets de ce début de siècle réalisés avec un seul objectif de rentabilité maximale, sont peu ou mal isolés, chauffés par convecteurs et même les abords n'ont jamais été végétalisés.
- résidences anciennes sur le modèle désuet du micro studio de 20 à 25m² (1000 , 1500 lits ?)
- meublés de touristes (1970 – 90) dont la majorité est très vieillissante hors quelques rénovations de qualité.
- chalets individuels de résidents secondaires de meilleur agrément assez peu utilisés.

L'ensemble souffrant de mauvaise isolation, de système de chauffage à mauvais rendement, de prestations (électricité, informatique...) d'un autre âge.

Ne serait-il pas cohérent au sein du SCoT de programmer des rénovations en partenariat avec les acteurs privés plutôt que de dénaturer un « village authentique » (nouveau slogan d'Albiez depuis 2018) par des programmes neufs pleinement remplis seulement trois semaines lors de la période haute de février.

Et demain ? Notes générales sur le développement « Que-ski-alpin ».

Simplement, comment peut-on en 2019 planifier de raser un sommet, la pointe Chaudannes (en totale incohérence avec les engagements généraux sur l'environnement du SCoT) ?

Quelle nécessité ? Avoir un point de vue ? Sécuriser un accès piéton de quelques mètres de dénivelé est-il impensable ? Le skieur est-il devenu incapable de marcher ?

Comme déjà évoqué, l'industrie du ski est en recherche de clientèle. Les mouvements sociaux hebdomadaires depuis presque un an devraient d'ailleurs interroger profondément les stratégies du tourisme. Lors de la présentation publique du SCoT, le Maire de Valloire a reconnu cet état de fait et avancé que la solution tenait dans la venue en masse de skieurs chinois !!

Est-ce sérieux ??? Est-ce raisonnable, ???

Notre avenir lié à un approvisionnement pétrole en contraction nous assure probablement une raréfaction des skieurs avant celle de la neige.

Les concepteurs du SCoT n'ont-ils jamais eu connaissance du Haut Conseil pour le Climat créé par notre gouvernement, et des analyses par exemple d'un scientifique comme Jean Marc JANCOVICI ?

D'autres solutions ?

Oui.

Oui il existe des solutions d'avenir tout en sortant des schémas qui ont façonné l'économie du ski pendant les 50 glorieuses et dont nos décideurs n'arrivent pas à s'extraire.

(Terrassements, Extension et planté du pylône...)

On peut et il faut entendre les propos de notre députée Madame Bonnivard lors de la présentation publique du SCoT « Si on n'a pas de projets d'aménagement que vont faire les entreprises du BTP ? Que vont faire les charpentiers ? » et elle a raison.

En première nécessité il faut assurer notre subsistance, et conserver une vallée vivante.

Mais rester dans la posture terrassement / construction / croissance est obsolète depuis que l'on a compris que croître indéfiniment dans un monde fini n'était pas possible.

Car c'est une solution sans fin. En 2030 quand les investissements publics d'expansion des domaines skiables auront permis la construction de 22 800 lits et alimenté l'activité BTP que se passera-t-il ? Un nouveau SCoT avec 20 ou 25 000 lits pour « sauver » les entreprises du BTP ?... Et ainsi de suite à l'infini ?

Non ce n'est une réponse de raison, et le SCoT devrait, pour assurer une pensée cohérente, définir un cadre permettant aux entreprises de BTP de réorienter leur activité vers la rénovation et l'optimisation énergétique, projet politique couplé à une aide aux particuliers.

Les entreprises et leurs salariés en sont capables !

Utopie d'idéaliste ? Sûrement pas.

Enfin, malgré un tassement de la fréquentation, l'économie du ski est encore forte, l'aspiration des touristes évolue et le gigantisme n'est pas la seule attraction.

Décréter un moratoire général sur le grignotement des espaces vierges est urgent. La recherche hystérique et permanente de nouveautés par les grandes compagnies n'a plus de sens. Il y a des stations de toutes tailles, pour tous les goûts, toutes les bourses et c'est une richesse.

Conclusion

Il semblerait de nouveau qu'au travers de l'argumentaire publicitaire se résumant à « la liaison c'est super », la finalité commence et s'arrête à de la promotion immobilière faisant

fi des considérations des finances publiques, du contexte historique et économique, des alertes scientifiques sur le climat et de tout aspect de préservation des secteurs naturels vierges exposés en préambule du SCoT.

Messieurs les commissaires enquêteurs, vous êtes face à un dilemme évident. Prendre en compte la nécessité urgente de préserver ce qui peut encore l'être ou vous plier aux attentes économiques et politiques locales à court terme. Cependant, il ne vous aura probablement pas échappé qu'en ce qui concerne l'avenir et le futur de nos enfants tous les voyants sont au rouge.

Les scientifiques de toutes disciplines nous alertent sur les modifications irrémédiables et à courte échéance qu'exercent nos activités sur la biosphère dont nous dépendons tous.

Une partie de la population et de la jeunesse s'est d'ores et déjà appropriée cette problématique, consciente,

- De la pression que va exercer sur l'économie le ralentissement amorcé de la production pétrolière,
- De l'extrême dépendance au pétrole pour toutes les activités humaines,
- De la fragilité du système agro industriel transformant les plaines auto-fertiles en substrat pour recevoir fertilisants de synthèse et pesticides,
- De la profusion de productions inutiles transportées en tous points du globe,
- De la « mal-bouffe » généralisée,
- Des désordres géopolitiques de toutes sortes...

Situation à un tel point tendue qu'est sorti, en une génération, le mot « progrès » de notre vocabulaire, ses notions d'avenir « crédible et désirable » au profit du mot « innovation » pour simplement soulager au mieux les pathologies de notre modèle de société.

Et c'est dans ce contexte aujourd'hui historique, point de bascule des consciences et de l'opinion publique, que vous devez prendre une décision quant à ce projet inutile et mal ficelé.

Nous ne pouvons que vous inviter à vous rendre à la pointe des Chaudannes et observer ces zones vierges avec la candeur de la jeunesse avant de trancher si oui ou non son sacrifice pour encore quelques années de plus en vaut la peine.

Une révolution de notre rapport commun au vivant est entre vos mains, vous pouvez devenir ce premier commissaire enquêteur héroïque faisant le choix de la jeunesse face au *business has usual*, en déclarant un moratoire sur tous ces projets courttermistes et destructeurs et demandant une réflexion profonde et concrète pour assurer aux entreprises du BTP Mauriennaises une compensation et reconversion dans l'amélioration de l'habitat, des infrastructures et de l'utilisation de l'énergie.

Imaginez les titres des journaux « Vallée de la Maurienne, premier territoire Européen qui choisit l'amélioration de ses performances énergétiques, contre une croissance sans limites de ses domaines skiabiles »

Le plus grand risque étant d'augmenter la fréquentation par le message véhiculé.

Bien cordialement.

Annexe 3 : UTN S3 Création de 2 remontées mécaniques et pistes associées en extension du DSA Galibier-Thabor

La création de 2 remontées mécaniques dans le vallon de l'Aiguille Noire, site emblématique de promenade d'été et de randonnée d'hiver constitue une faute de goût venant d'une station qui offre déjà un large éventail de ski de piste, compte-tenu également de sa liaison avec Valmeinier .

Ce projet dénature le circuit du tour du Thabor passant par la Plagnette et la balade au Pas des Griffes à partir des Mérégers, côté Valloire, ou du Lac Vert versant Valmeinier.

Outre la défiguration du paysage, **il se développe sur une ZNIEFF**, impactant des réservoirs biologiques, des zones à tétras-lyres, des zones humides d'altitude et **il jouxte la zone Natura 2000 du Thabor**.

Le caractère avalancheux du site impliquerait des déclenchements souvent fatals à une faune très fragilisée en hiver.

Nous sommes défavorables à cette extension qui sacrifie sans nécessité, l'attrait estival et la biodiversité.

Annexe 4 : UTN S5 Valmeinier-Orelle-Valfréjus La Croix du Sud

Ce projet ressort des cartons 30 ans après avoir été abandonné alors que la situation actuelle a bien changé du fait du dérèglement climatique dont tout indique qu'il s'accélère, il aura un impact paysagé considérable.

Cette liaison envisagée entre les domaines skiabiles de Valmeinier et Valfréjus en intégrant un accès depuis Orelle se situe en bordure du site classé Mont Thabor. Elle traverse de nombreuses zones humides et cours d'eau dont certains référencés réservoir biologique ainsi que des zones de reproduction du tétras-lyre, ainsi qu'une zone forestière. L'impact paysager sur ce versant totalement vierge sera considérable sur les crêtes et les vallons du secteur. Ce projet est inacceptable, d'autant plus qu'aucune évaluation socio économique ne vient justifier qu'il soit inscrit au SCoT.

Ce projet est une fuite en avant pour tenter de sauver des stations de sport d'hiver qui peinent à trouver une rentabilité.

Le discours lénifiant du SCoT

- Défi N° 1 : Reconnaître Préserver Valoriser les communs que partagent les Mauriennais
- Orientation N° 1 : Préserver les espaces et les paysages naturels mauriennais et la biodiversité qui les habite.
- Mais encore dans le DOO (seul document opposable)

Défi N° 2

- Orientation N° 3 : Se positionner comme un territoire de ressourcement authentique "Made in Maurienne" avec 2 objectifs :
- Objectif N° 3 : Engager et accompagner la diversification pour maintenir et développer une fréquentation toutes saisons.
- Objectif N° 4 : Optimiser l'offre d'hiver pour l'adapter aux changements climatiques et préserver l'attractivité de la destination.

C'est au titre de ce dernier objectif qu'a été proposé l'ensemble des UTN structurantes des stations de ski et qu'a refait surface le vieux projet de la Croix du Sud qui devait relier Valloire à Bardonnechia (rien de moins).

Un peu d'histoire

Le projet "Croix du Sud" a vu le jour pour empêcher l'équipement du fond de Valmeinier dans les cartons depuis le Plan Neige des années 60. Cette zone dite du Fond de Valmeinier a du coup été classée en site et en zone Natura 2000.

Ainsi est née la "Croix du Sud" qui ensuite a été oubliée dans les cartons du fait de la situation financière de la Commune de Valmeinier (bien qu'elle ait eu "un début de commencement" avec la signature du marché de la construction de la remontée mécanique devant rejoindre le Col des Marches).

A l'époque une association avait vu le jour pompeusement appelée "La Croix du Sud" qui fédérait les stations de Valloire, Valmeinier, Orelle (qui participait de loin) et Modane.

Sauf qu'à l'époque se posaient déjà les problèmes de la sécurité (zone avalancheuse, difficultés importantes pour évacuer en cas d'intempéries ou de pannes...), d'équilibre financier, mais pas forcément des problèmes de changement climatique et de préservation de l'environnement.

Le projet revu et corrigé refait son apparition dans le SCoT mais bizarrement Valloire a disparu. Pourtant le domaine Galibier Thabor existe encore. Est-ce à dire que Valloire embourbé dans son Club Med et son équipement du Vallon de l'Aiguille Noire ne tient pas à voir son nom mêlé à ce projet. Ou Valmeinier veut-il reprendre son indépendance pour aller vers Val Fréjus et laisser tomber Valmeinier 1500 ???? trop bas en altitude.

Dans ce nouveau projet tout beau tout neuf, "tout" a été pensé

Sécurité

Au diable l'avarice (peut-être est-ce Val Tho qui paie ?) Un gros (très gros) porteur (télécabine en 2 ou 3 tronçons) venant d'Orelle pour la sécurité. Les avalanches, ma foi, on sait les gérer, même si côté Col des Marches aussi bien Valmeinier qu'Orelle, elles sont nombreuses et dangereuses.

L'équilibre financier

pas de problème : M. BOUVARD rêve de relier Courchevel à Galibier Thabor et Val Fréjus et pourquoi pas l'Italie un jour.

Et puis l'industrie du ski est fortement subventionnée : TVA à 10 % sur les forfaits. (Les remontées mécaniques étant considérées comme des transports publics à intérêt local). Pas ou peu de foncier bâti sur certaines constructions. Aucun paiement à verser pour l'utilisation des terrains des pistes (pourtant grevés de servitudes de passage et d'installations de réseau de canons à neige).

Même les agriculteurs paient pour faire pâturer leurs animaux.

Et de temps en temps la Région distribue de l'argent pour encore plus de neige artificielle.

Les résidences de tourisme ont, en grande partie, été financées par des réductions fiscales importantes. Maintenant qu'il s'agit de les remettre en état, alors que certaines n'ont pas été entretenues, la puissance publique intervient encore. Enfin, ça ne devait pas être très intéressant car AFFINISKI a fait un flop.

Venons-en à la préservation des espaces naturels et la prise en compte du changement climatique.

Une étude environnementale légère (3 pages) au niveau du dossier PADD dans laquelle tout ce qui pose problème est rapidement évacué.

Notamment en ce qui concerne l'enneigement et les nuisances pour le tourisme d'été, **pas de projection à terme de l'enneigement au-dessus de 2000 m**, le point culminant

de ce nouveau domaine étant le Col des Sarrasins à 2844 m. **Rien sur le patrimoine** (les mines des Sarrasins côté Val Fréjus...). Pas d'étude des courants (vents).

Pas grand chose sur les pistes de ski qui viennent en limite du site classé du Mont Thabor.

Peu sur l'impact fréquentation de l'été ou toute une partie du domaine pourrait "le Tour du Thabor" produit que nous avons tellement de mal à promouvoir.

Compensation sur les zones humides, sur la flore, sur la faune.

87 ha de nature vierge bousillée sans même savoir si la clientèle constamment en baisse va vouloir ou pouvoir venir. Dans la présentation, il est fait mention de ski d'exception, de nature sauvage

Il est où le ressourcement authentique made in Maurienne ? Elle est où la préservation des paysages et des espaces naturels et de la biodiversité qui les habite ? Et le développement de la fréquentation toutes saisons.

Un territoire abimé par les remontées mécaniques, labouré par les pistes de ski n'a jamais attiré personne en été.

Ce projet est juste l'ambition de quelques uns qui croient pouvoir jouer dans la Cour des Grands. Il peut se rapprocher du projet du Club Med à Valloire.

La lutte contre le réchauffement passe, pour ces promoteurs, par le fait d'aller toujours plus loin, toujours plus haut. Il faut lutter sans cesse contre ce type de projet.

Annexe 5 : UTN S6 Création d'un ascenseur valléen Valfréjus – Modane - La Norma

Cette création doit avoir pour effet non pas de favoriser l'extension de l'immobilier en altitude sur les sites des stations de Valfréjus et la Norma mais de permettre de localiser des hébergements touristiques dans l'agglomération même de Modane-Fourneaux de manière à redynamiser les centres ville.

Ceci nécessite une réflexion sur la reconversion du parc de logements vacants important dans ces deux villes et de penser la mobilité en privilégiant les transports collectifs plutôt que l'usage de la voiture pour minimiser la construction de parking en centre ville.

Annexe 6 : UTN S7 Création de remontées mécaniques et pistes associées en extension du DSA d'Aussois (secteurs Grand Châtelard et Col des Hauts)

- **3 projets qui rompent avec l'équilibre harmonieux** entre l'activité ski et les activités estivales qui est caractéristique d'Aussois.
- **3 projets aux portes du PNV** qui fragiliseraient l'intégrité de celui-ci.
- **3 projets avec d'importantes extensions en sites vierges** qui porteraient atteinte aux écosystèmes et réduiraient les territoires de la faune sauvage.
- **Aucune donnée économique.**

Ces nouvelles installations endetteraient la station et par ricochet le village, si la fréquentation n'est pas au rendez-vous, l'équilibre financier risque d'être brisé. Les visiteurs ont pour beaucoup un petit budget, si le tarif du forfait augmente trop, Aussois perdrait cet avantage d'un forfait à coût abordable.
- **Une utilité pour Aussois très contestable :**

Aussois resterait une petite station même avec ces projets, mais ceux-ci porteraient atteinte de manière irrémédiable aux écosystèmes et aux paysages estivaux qui sont la raison pour laquelle les visiteurs viennent. Aussois n'a pas grand-chose à y gagner et beaucoup à perdre.
- **L'extension des domaines par le haut est une fausse bonne idée :**

le dernier rapport du GIEC montre que même les zones les plus hautes seront impactées par la fonte des glaciers, la baisse de l'enneigement et la hausse des températures. En outre, des vents très violents soufflent, de plus en plus souvent, en altitude, obligeant la station à fermer des pistes et à arrêter des télésièges. L'actuelle piste de la Fournache a été fermée en moyenne 1 jour sur 5 ces dernières années. Ces vents violents empêchent également le fonctionnement des canons à neige. D'ailleurs il est contradictoire de dire qu'on développe la station en altitude dans des zones à l'enneigement "favorable" et de vouloir dans le même temps équiper ces nouvelles pistes de canons à neige.
- **La consommation en eau, électricité et gasoil (dameuses) de ces nouvelles installations,** notamment pour le fonctionnement des canons à neige **serait très importante,** alors que le réchauffement climatique fragilisera de manière certaine la ressource en eau et le rendement des centrales hydroélectriques.

Reconfiguration TS Fournache - Randolière

- **Pas un simple remplacement mais une vraie UTN :** changement d'axe du télésiège dans un nouveau secteur vierge dans sa plus grande partie, création de 2 nouvelles pistes (retour Fournache et Randolière) avec enneigeurs + extension du réseau de neige artificielle sur la piste actuelle qui serait conservée.
- **Atteinte majeure à des paysages emblématiques des randonnées estivales** sur les secteurs Randolière et vallon de la Fournache à proximité du refuge de la Fournache.

Toutes les randonnées d'altitude estivales (dont l'incontournable Tour des glaciers de la Vanoise qui traverserait les installations) seraient impactées visuellement, soit en traversant les nouvelles installations (pistes, télésiège, canons à neige, gare de

départ du télésiège et son tapis d'embarquement, terrassements) sur le versant est de plan d'Amont (Randolière et vallon de la Fournache) soit dans le cône de vision (paysages aujourd'hui quasiment exempts d'installations) depuis le versant ouest de plan d'Amont.

Cette atteinte aux paysages est soulignée par la MRAE et reconnue par le porteur du projet dans l'étude d'impact.

Visuel depuis le GR 5 à hauteur de La Randolière : approche par l'Est



PAYSAGE ACTUEL



ET SI LE PROJET ABOUTISSAIT

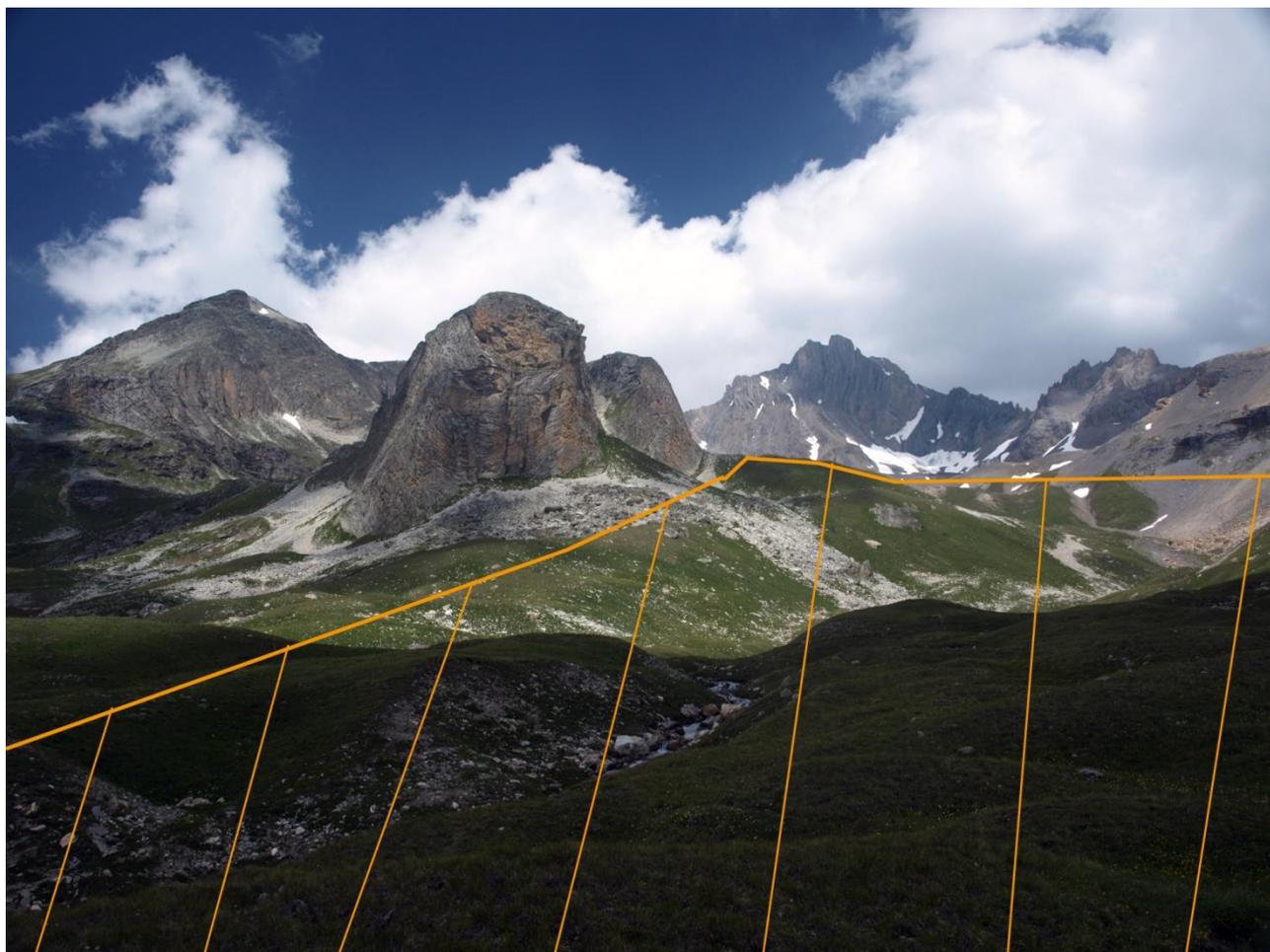
- **Atteinte aux écosystèmes** (étude d'impact + rapport MRAE).
- **Avis défavorable enquête publique juin-juillet 2019 à Aussois**
→ un autre projet qui porterait moins atteinte à l'environnement et aux paysages est souhaitable. Il devrait se baser sur la "variante A" : remplacement quasi à l'identique avec un déplacement pour éviter les sources que survole l'installation actuelle. Solution envisagée par le porteur du projet mais écartée, sans qu'il ne soit indiqué dans le dossier que cette variante était impossible.
- Le survol des sources pose également problème pour le démantèlement du télésiège actuel.
- Une visite décennale doit dire si le télésiège actuel peut continuer à fonctionner en toute sécurité.

- **Si le télésiège peut continuer à fonctionner, c'est la solution que nous préconisons**, en attendant un nouveau projet, si nécessaire, proche du remplacement à l'identique, qui prenne en compte le survol des sources et qui ne porte pas atteinte à l'équilibre entre ski et randonnées d'été.
- **Nous demandons, en revanche, l'abandon définitif du projet qui a reçu un avis défavorable à l'enquête publique.**

TK Grand-Châtelard



Le grand Châtelard



Zone télési + piste grand Châtelard

- **Intégralement situé en site vierge et sauvage** : son impact serait majeur sur les écosystèmes et les paysages. Le télési et la piste se trouveraient sur l'itinéraire d'une très belle et peu fréquentée randonnée d'été : "le tour du grand-Châtelard".
- **Très grande proximité avec la zone centrale du PNV** : ainsi que le souligne la MRAE dans son avis en tant que PPA : "*Certains impacts indirects ne sont ainsi pas identifiés alors qu'ils apparaissent significatifs en cas de bascule gravitaire des extensions projetées dans les domaines skiables: à titre d'exemple, les projets d'extension du domaine skiable Galibier Thabor entre Valmeinier et Valloire à proximité du site Natura 2000 «Landes, prairies et habitats rocheux du massif du Mont Thabor», du domaine skiable d'Aussois dont le projet de télésiège du Grand Châtelard est situé à moins de 100 m du site Natura 2000 «Massif de la Vanoise» par ailleurs intégré en cœur de parc national de la Vanoise*"
- **Présence du ruisseau de la Fournache** : les installations (travaux et fonctionnement) seraient très préjudiciables à cet écosystème.
- **Présence du glacier rocheux de la Fournache en amont de l'installation.**
- **Le grand-Châtelard, sommet emblématique du secteur serait défiguré** par la piste, les terrassements, les enneigeurs et la remontée mécanique.
- Vu son emplacement éloigné et l'obligation de passer par des pistes d'un niveau relevé, **cette piste serait finalement peu fréquentée** (la clientèle d'Aussois est

très familiale), le coût de son entretien élevé et le risque serait grand qu'elle soit très souvent fermée car inaccessible (problèmes météo évoqués plus haut).

- Au final, un magnifique secteur sauvage, avec des écosystèmes remarquables (ruisseau de la Fournache) à proximité immédiate de la zone centrale du PNV serait ravagé et défiguré pour une remontée qui risque de ne pas être rentable.
- **Nous demandons l'abandon définitif de ce projet.**

TS Col des Hauts

- **Secteur totalement vierge et sauvage, il n'y a pas même de sentiers de randonnée.** Ce secteur est juste un peu fréquenté par les skieurs de randonnée et quelques rares adeptes de la randonnée confidentielle "hors sentiers".
- Mêmes remarques que précédemment sur le coût de l'entretien, les conditions météo et le niveau élevé de ski requis.
- **Très grande proximité avec la zone centrale du PNV avec un risque de basculement dans cette zone (vallon de Bonne Nuit très riche en biodiversité sur l'autre versant) :** l'abaissement de 100m de la gare d'arrivée du télésiège est une pure hypocrisie : il ne serait en aucun cas dissuasif pour les skieurs de randonnée qui basculeraient en grand nombre dans le vallon de Bonne Nuit.
- **Ce secteur est avalancheux, plusieurs accidents mortels en ski de randonnée s'y sont produits** et une avalanche "jamais vue" en 2013 : <http://www.data-avalanche.org/avalanche/1366294155669>
Le coût de la sécurisation de ce secteur serait élevé, à la fois pour les finances de la station et pour l'environnement.
- **Nous demandons l'abandon définitif de ce projet.**

Conclusion

Nous demandons le retrait du SCoT Maurienne de tous les projets d'extension des domaines skiables en sites vierges pour les graves atteintes qu'ils porteraient aux paysages et à l'équilibre fragile des écosystèmes de montagne.

Ces 3 projets concernant Aussois sont particulièrement choquants car ils sont tous situés à quelques centaines de mètres, et même moins, de la zone centrale du PNV, emblème des parcs nationaux français et symbole de la protection de la nature.

Ce sont des non-sens écologiques et économiques, il y a d'autres moyens d'améliorer les domaines skiables dans leurs frontières actuelles, en entretenant, rénovant, modifiant sans étendre en sites vierges, les installations existantes. Cette façon de faire serait moins risquée écologiquement et économiquement.

Annexe 7 : UTN S8 DSA de Val Cenis

Le projet proposé vient modifier l'UTN de 2006 en tentant un aménagement différent, bien plus lourd. Au lieu de 3 remontées mécaniques, c'est un ensemble de 4 nouveaux appareils pour venir à bout des obstacles naturels constitués par les montagnes.

Quel luxe de dépense pour offrir une « liaison par le haut » entre le domaine de Termignon et celui du Mont Cenis dans un milieu naturel hostile au ski ! Un secteur très venté, soumis à des risques avalanches et deux montagnes, le Grand Coin et la Turra sont inskiables sur les 2/3 de leur face car trop raides ou sans neige à cause du vent. Ces quatre appareils proposent au mieux 4 nouvelles pistes dignes de ce nom, le reste ne constitue que des liaisons sans intérêt. Quel rendement ridicule ! Gâcher un environnement naturel, sauvage de haute montagne qui possède des espèces remarquables pour si peu de ski c'est vraiment une conception de l'aménagement d'un autre siècle : celui de l'insouciance.

1) Particularité du projet

Liaison Mont Cenis – Turra

Saurait-on faire une liaison plus ostentatoire sur un site emblématique comme le col du Mont Cenis ? Cette remontée grimperait les 500 m de dénivelé très verticaux de la paroi de la Petite Turra, défigurant cette montagne et le site du col. L'impact visuel est tout simplement aberrant et irréductible. Ce versant de la Petite Turra est longiligne, sans obstacle visuel (telle qu'une crête ou un talweg) pour dissimuler des câbles, des pylônes, des cabines ou des sièges.

De plus, d'un point de vue exploitation, il est placé perpendiculairement au vent dominant, la Lombarde, qui au col du Mont Cenis est le véritable maître des lieux. Le paramètre vent est très peu présent dans les études d'impact, mais il a contribué (avec d'autres paramètres) à la modification de la structure de la station dans le secteur du mont Cenis : le télésiège de l'Arcelin II et le téléski de la Buffaz ont été retirés.

L'impact visuel majeur sera visible du col du Mont Cenis, de la route d'accès dans les deux sens de circulation.

Remontée mécanique du Col des Rondouillards

Cet appareil aurait un dénivelé d'à peine 300m pour une longueur de 800m environ. Ce serait un petit appareil qui sur ce versant donnerait accès à un courte piste de ski. En revanche sur l'autre versant du col, il permet de basculer sur le vallon de Cléry sur un dénivelé de 400 m environ. Malheureusement les 300 premiers mètres sont vertigineux, avec une pente de 70% (35°), ce qui est plus raide que la plus raide des pistes noires de Val Cenis !! Qui plus est, la pente est coincée entre 2 barres rocheuses en forme d'entonnoir.

Si le projet parle bien d'une liaison par le haut, il faudrait pouvoir descendre cette pente avec une piste bleue. Comment peut-on imaginer cela ? Il faudrait détruire entièrement ce pan de montagne pour le remodeler. Impensable dans ce vallon où nous attendons l'arrêt de biotope qui protégera le carex glacialis !

Accès au vallon de Cléry

De nouveau il s'agit d'équiper l'aval du Vallon de Cléry afin de réaliser de façon complexe une liaison avec le secteur du Mont Cenis. De nouveau, ces équipements viennent empiéter sur la forêt de l'Arc que différents arrêtés ont voulu protéger.

2) Rappel des prescriptions contenues dans les UTN antérieures

L'aménagement de l'espace entre Lanslevillard et Termignon en rive gauche de l'Arc a déjà fait l'objet de prescriptions lors de précédentes décisions UTN.

Le présent projet ne tient pas compte de certaines de ces prescriptions.

- Ainsi, la décision ministérielle du printemps 1982 (P.P.D.T. de Val Cenis) confirme les points suivants déjà prévus en 1980 : il convient « ***d'assurer le préservation de la forêt***, en particulier dans le cadre des extensions du domaine skiable » et : « *les aménagements du domaine skiable devront être réalisés avec le plus grand souci de la protection des boisements et de leur environnement* ».
- La décision interministérielle du 24/04/1985 (qui prévoit la création de la station de Termignon), confirme l'orientation donnée en 1982 sur les forêts, notamment la forêt d'Arc : « ***Compte tenu de la grande qualité de la forêt de l'Arc, le programme d'aménagement du domaine skiable qui a, en définitive, été admis, ne saurait souffrir aucun dépassement. Le comité a pris acte de l'engagement des maires de préserver le patrimoine forestier, et de leur volonté de rechercher avec le commissaire de la république et les services concernés les moyens d'en renforcer la protection*** »
- Le préfet coordonnateur du massif des Alpes le 22 avril 2005 avait motivé sa décision de refus par des attendus particulièrement clairs : « *considérant : La grande qualité environnementale de la forêt d'Arc rappelée par la décision interministérielle du 26 avril 1985 relative au programme pluriannuel de développement touristique du Mont-Froid qui y excluait tout aménagement, la richesse biologique des vallons d'altitude attestée par la présence de douze espèces protégées et confirmée par la découverte dans le vallon de Cléry d'une plante inconnue jusqu'alors dans l'arc alpin,*

3) Ses effets sur l'environnement :

Carex Glacialis

Comme le projet UTN précédent, il menace une station de Carex glacialis, une plante arctique récemment découverte et dont le vallon de Cléry est l'unique localisation dans toute la chaîne des Alpes. Elle est liée à d'autres plantes remarquables de l'étage alpin, dont certaines protégées (*Chamorchis alpina*, *Silene suecica*, *Oxytropis foetida*, *Salix glaucosericea*, *Tofieldia pusilla*).

Il n'est pas possible de se contenter d'éviter la zone occupée par la plante, car cette espèce relique de l'époque glaciaire est de survie fragile, exigeant la protection d'au moins tout le

vallon qui lui a offert un milieu propice depuis des millénaires. D'autre part, elle est accompagnée d'un cortège d'autres plantes boréo-alpines, dont certaines protégées, et des insectes qui leur sont inféodés. C'est l'ensemble de l'écosystème de ce vallon qu'il est nécessaire de préserver pour ne pas faire disparaître cette espèce et ses compagnes.

La faune alpine

La faune boréale y est également remarquable (perdreix bartavelle, lagopède alpin, lièvre variable...). Le milieu de clairières et d'arbustes aux environs des 2000 m, là où se développe le projet, héberge en particulier le tétras lyre, espèce arctico-alpine sensible aux altérations de son milieu, au dérangement hivernal et printanier, à la percussion contre les câbles de remontées mécaniques. Or le secteur visé est le lieu de vie de l'une des plus belles populations Mauriennaises de cette espèce. En particulier le secteur du chalet Suiffet et des Neuf Fontaines, site de zones d'hivernage. « *La qualité de la zone d'hivernage des Neuf Fontaines, et en particulier sa tranquillité seront considérablement amoindries du fait de la densité des équipements prévus et de la fréquentation qui en résultera. On peut penser que cette zone sera progressivement désertée, au profit de secteurs situés sur la bordure Ouest du massif ou le versant rive droite de l'Arc* » (UTN 2006)

Faut-il préciser que ces espèces sont en premières lignes de celles menacées par le réchauffement climatique ?

La forêt de l'Arc

L'aménagement endommagerait aussi une grande partie de la forêt d'Arc, à l'étage subalpin, reconnue comme spécialement riche et fragile, classée ZNIEFF, hébergeant des espèces protégées ou patrimoniales (sabot de vénus, aigle royal, chouette de Tengmalm, chevêchette).

Il faut faire une mention spéciale pour l'aigle royal, dont plusieurs sites de nidification se trouvent à proximité de l'ascenseur, avec tous les risques de dérangement et de collision sur les câbles que cela implique. Les sites propices à l'installation de cette espèce protégée ne sont pas si abondants qu'on puisse se permettre de considérer comme négligeable la menace ainsi créée. La « zone de combat » entre les deux étages pâtirait également, notamment sa population ici très concentrée de tétras-lyre. Enfin le contexte de ce massif est à considérer, puisqu'il se situe dans la zone périphérique du parc national de la Vanoise, et fait partie du site du Mont Cenis, mondialement connu pour sa richesse botanique. Les motifs d'opposition à ce projet par les naturalistes sont donc multiples et conséquents.

Le site du Mont Cenis

Le massif de la Turra et du Signal du Petit Mont Cenis est donc le siège d'un patrimoine biologique de haute valeur, en continuité avec celui du site du Mont Cenis, de renommée internationale pour sa flore, et site de référence pour les botanistes. Ce grand plateau encadré de montagnes a été amputé d'une partie de ses richesses naturelles (stations de la rarissime Cortuse de Mathiole) par la construction du barrage hydroélectrique et de son lac de retenue. Le reste est partiellement couvert par un arrêté préfectoral de protection de biotope datant de 1991, et par quelques petites surfaces constituant une zone spéciale de conservation du réseau Natura 2000. Ces mesures ne sont manifestement pas à la hauteur

de l'importance du patrimoine naturel. D'une part elles ne sont pas accompagnées d'une réglementation précise et d'une surveillance adéquate, et d'autre part, elles ne couvrent qu'une partie de la zone importante biologiquement. En effet, si les parties du plateau situées au Nord, au Sud et à l'Est du lac sont concernées par l'APPB, la partie située à l'Ouest, celle du massif de la Turra, n'est pas englobée dans ce périmètre, bien que sa qualité biologique le justifie tout autant. La constitution d'une vaste zone protégée, associée à une zone Natura 2000 sur la même surface serait une mesure plus appropriée. Son périmètre devrait englober la forêt d'Arc et la zone de combat qui la surmonte. Elle permettrait de contribuer à une valorisation touristique du site en été, avec un chiffre d'affaire certes plus modeste que celui d'une station de ski, mais plus adaptée au caractère des lieux, et aux aspirations de la clientèle touristique.

4) Les risques naturels avalancheux

Elles sont nombreuses dans les secteurs où des remontées mécaniques ou des pistes sont envisagées : les dossiers UTN précédents mentionnaient « des phénomènes d'ampleur à redouter » dans la combe de Cléry ; avalanche également sur la délicate liaison Mont Froid / Combe de Cléry, sous l'appareil intitulé « Projet TK liaison haute » ; et encore sous la face nord de la petite Turra ou de la pointe de Cugne.

Des mesures diverses (Gazex, Catex) peuvent permettre de sécuriser au maximum ces panneaux avalancheux.

Mais ces mesures préventives ont deux inconvénients :

1. elles coûtent cher,
2. elles sont désastreuses pour le milieu naturel :
 - décapage des pelouses d'altitude par les terrassements même légers. Ces pelouses d'altitude sont riches d'une flore parfois exceptionnelle (vallon de Cléry) et la reconstitution du tapis végétal à plus de 2000 m est très long, voire impossible.
 - destruction de la faune en hiver : les tétras, lagopèdes, bartavelles, chamois, etc. sont dérangés à chaque explosion et fuient les lieux s'ils ne périssent pas sous la neige.

Nous émettons donc un avis défavorable à cette UTN S8.

Annexe 8 : UTN S4 Galibier-Thabor Club Med

Le projet d'artificialiser 94000m² de terrain naturel arboré nous semble démesuré et anachronique au regard d'une station village qui base son image de marque sur son authenticité.

1) L'impact paysager

Avec ses 10 niveaux de bâtiments, c'est une forteresse qui dominerait le hameau des Verneys composé de maisons et de quelques immeubles collectifs.

2) L'impact environnemental

D'après le diagnostic faune-flore, le périmètre d'étude présente sur la quasi totalité de sa surface des enjeux forts et très forts. On y repère 2 espèces végétales protégées, l'orchis de Traunsteiner et la laïche pauciflore, ainsi qu'un oiseau menacé, le bruant jaune.

On ne déplace pas 100 000m³ de terre d'un coup de baguette magique et c'est une noria d'engins qui dévasterait le secteur avec bruit, dégagement de poussières et de gaz d'échappement.

On n'attire pas 60 % de clientèle étrangère aisée sans avion ni voiture et sans émission de gaz à effet de serre.

L'eau dont l'estimation date de 2012 risque de manquer compte-tenu du réchauffement climatique, de l'augmentation de la couverture en neige artificielle qui passerait de 40 % à 60 %, et des besoins liés aux 1400 lits supplémentaires du Club Med.

3) Le miroir aux alouettes

Le Club Med, c'est selon son affichage, le luxe de profiter de tout sans dépenser plus. Il vend donc un fonctionnement en autarcie.

7000 m² étant prévus pour le logement du personnel, cela signifie que les salariés viendraient de l'extérieur et ne seraient donc pas embauchés sur place.

Avec 1400lits, le Club Med se trouverait en position de force pour négocier le prix des forfaits et des éventuelles prestations commandées localement.

Une fois le club implanté, ses exigences ne pourraient être refusées par la commune.

4) La fuite en avant

On retombe dans le schéma bien connu : plus de lits pour rentabiliser le domaine skiable, puis plus de pistes pour le désengorger.

C'est ainsi que seraient prévues de nouvelles remontées entre le Moulin Benjamin et les Verneys et une extension de 300 hectares vers le Vallon de l'Aiguille Noire

En réaction, on risque de décourager les habitués de la station qui ne trouveraient plus ce qui les avait fidélisés : le paysage et un hameau sympa.

5) Conclusion

Ce projet s'inscrit dans un logiciel du passé, générant une augmentation des gaz à effet de serre, conduisant à artificialiser des espaces naturels et à surexploiter la ressource en eau.

Dans un contexte où l'effort de chacun est requis pour limiter la catastrophe climatique et l'effondrement de la biodiversité, s'impose pour les stations un changement drastique de stratégie dont elles pourraient faire un atout commercial.

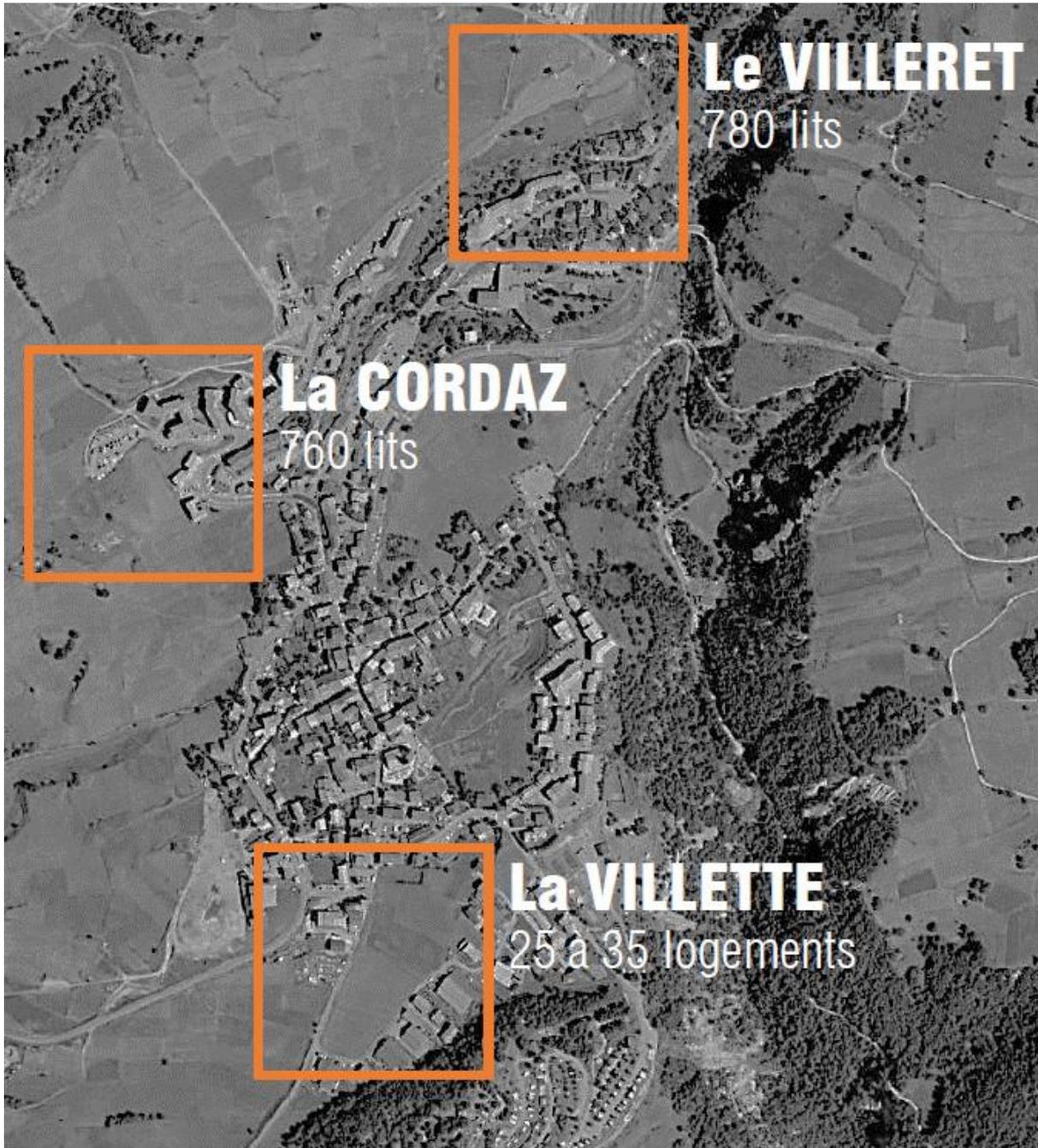
Il serait opportun de réhabiliter le bâti existant, en particulier de réserver des espaces aux habitants permanents désireux d'un « chez soi », tout spécialement aux couples jeunes qui désertent Valloire eu égard aux prix prohibitifs des terrains et des logements.

L'amélioration du domaine skiable devrait se concevoir dans l'enveloppe actuelle.

Enfin, pour l'avenir, Valloire se doit de protéger un environnement exceptionnel pour un tourisme des 4 saisons.

Valloire sera aussi victime du dérèglement climatique. Y contribuer équivaut à se tirer une balle dans le pied, c'est pourquoi nous émettons un avis défavorable à ce projet.

Annexe 9 : Aussois PLU



Remarques générales

- **Un village défiguré par ces nouveaux projets** : les emplacements choisis pour les différents projets feraient que le village perdrait beaucoup de son charme et de son authenticité chers au cœur de ses habitants, des habitués et des visiteurs plus occasionnels.
- **Un projet surdimensionné que le réseau d'assainissement ne pourrait peut-être pas absorber.**
- **Du terrain artificialisé définitivement** qui ne serait plus jamais utilisable pour d'autres projets plus durables : mini-jardins alpins, potagers pédagogiques, utilisation agricole...

- **Ces projets sont inutiles :** le projet de la Villette (habitations à l'année et activités libérales ou artisanales) est basé sur des projections démographiques irréalistes, alors qu'un récent quartier résidentiel (la Fintan dont la tranche 2 n'a pas encore été réalisée) permet aux familles d'Aussois qui le souhaitent, de bâtir leur maison, qu'il existe des logements vacants dans le village, et que plusieurs locaux à vocation commerciale sont vides (ancienne boucherie, ancien coiffeur, ancien magasin/atelier de couture, ancienne parapharmacie, ancien garagiste) depuis plusieurs mois ou années, bien qu'utilisables.
Pour les 1200 à 1600 nouveaux lits touristiques : quelle serait leur utilité alors que la station n'est pleine que 2 semaines par an en février, et encore, même pas tout à fait à 100% ?
- **Remplir davantage en février n'a, de plus, aucun sens :** les pistes, les parkings et les routes d'accès sont déjà saturés à cette période, les murs des restaurants ne s'étireraient pas pour faire rentrer davantage de clients. Remplir davantage, cela veut dire aussi plus de personnel, comment serait-il recruté ? Qui accepterait de travailler 2 à 3 semaines par an, où ce personnel logerait-il ?
- **Des lits touristiques en "résidence-Hôtelière" alors que les hôtels et centres de vacances existants peinent à se remplir.** Cette nouvelle concurrence les fragiliseraient davantage encore. Une résidence hôtelière, "l'Oérine", a récemment fermé, ses locaux sont temporairement occupés par le centre de vacances du CNRS actuellement en travaux, mais à terme, qu'advient-il des locaux de cette résidence à la taille imposante ? Si un projet immobilier important devait se faire, ne devrait-il pas se faire dans ce bâtiment en le rénovant ? Ne pourrait-on d'ailleurs pas utiliser ce bâtiment pour un autre usage qu'un accueil touristique : centre de remise en forme, maison de repos... ?
Ce choix de lits en "résidence-Hôtelière" (projets la Cordaz et le Villeret) a été privilégié par rapport à celui de repartir sur le système de programmes défiscalisés (avec des baux de 9 ans) très coûteux et risqués pour les gestionnaires et qui débouchent au bout de 9 ans sur de nouveaux lits froids ou tièdes (une grande partie des propriétaires récupérant à court ou moyen terme leur bien pour leur propre usage, de quelques jours à quelques semaines / an). Mais comme vu plus haut, ce choix de lits en "résidence-Hôtelière" comporte d'autres problèmes, tout simplement parce qu'il n'y a pas besoin de nouveaux lits : **à quoi bon remplir de nouvelles résidences-hôtelières si c'est pour couler celles qui existent ?**
- **Risque d'un village à deux vitesses** avec des bâtiments plus récents dans le haut du village et la Villette et des bâtiments plus anciens dans le cœur du village qui se dégraderaient alors qu'il y a déjà beaucoup de bâtiments et de logements vacants.
- **Le conseil-municipal d'Aussois s'est montré très divisé sur ces projets,** malgré un vote du PLU de "façade" pour "faire avancer les choses" plus que par adhésion à un projet clairement défini, c'est le flou qui règne sur ces projets, une minorité d'élus soutenant vraiment les 1200 à 1600 lits quand une autre partie n'en "voulait" que 600 et déplorait la localisation des sites choisis, tout cela donne un sentiment d'improvisation et d'absence de vision et de stratégie commune pour l'avenir d'Aussois.

- **Ces projets sont très flous et incertains** : aucun promoteur ne s'est positionné. De plus, avec les élections municipales à venir, rien ne dit que la prochaine équipe n'utiliserait pas cette "enveloppe" de 1200 à 1600 lits pour faire complètement autre chose, des produits défiscalisés par exemple.
- **Ce PLU rencontre de multiples contestations**, une pétition a réuni plus de 3000 signatures, plusieurs associations (Réflexion avenir d'Aussois et le Devenir d'Aussois) ainsi que la paroisse les contestent. Les habitués d'Aussois (propriétaires et clients fidèles) craignent, à juste titre, que le village ne soit défiguré par ces nouveaux projets. Les réunions publiques et réajustements très marginaux n'ont pas calmé la contestation, le sentiment de ne pas avoir été entendu prédomine.

La Cordaz - 600 à 800 lits touristiques

Visuels fournis lors de la présentation de la première réunion publique le 18/09/2017. Lors de la réunion publique du 13/05/2019, il a été précisé qu'une bande non aedificandi de largeur indéterminée serait prévue face à la contestation de l'association "le Devenir d'Aussois" constituée de copropriétaires du Genevrey, l'une des 2 résidences voisines (avec les Flocons d'Argent).





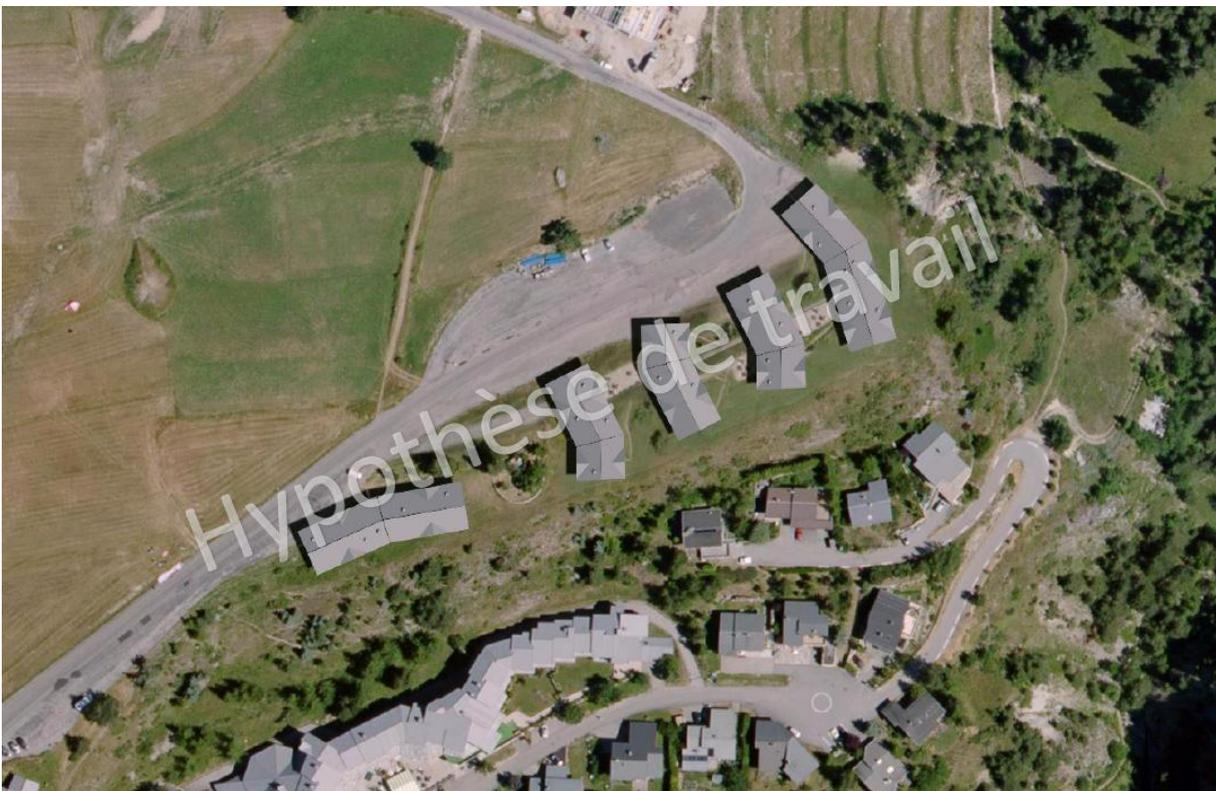


En plus des remarques d'ordre générale, voici d'autres remarques spécifiques à ce projet :

- Forte contestation des copropriétaires de la résidence le Genevrey (située à l'est du projet) et des Flocons d'Argent (située au nord et au nord est). Ces projets boucheraient la vue au sud et à l'ouest des ces résidences, feraient baisser la valeur de leurs biens et rendraient les appartements en location saisonnière moins attractifs.
- La configuration du terrain semble peu adaptée pour un projet de "résidence hôtelière".
- L'emplacement des places de parking serait problématique.

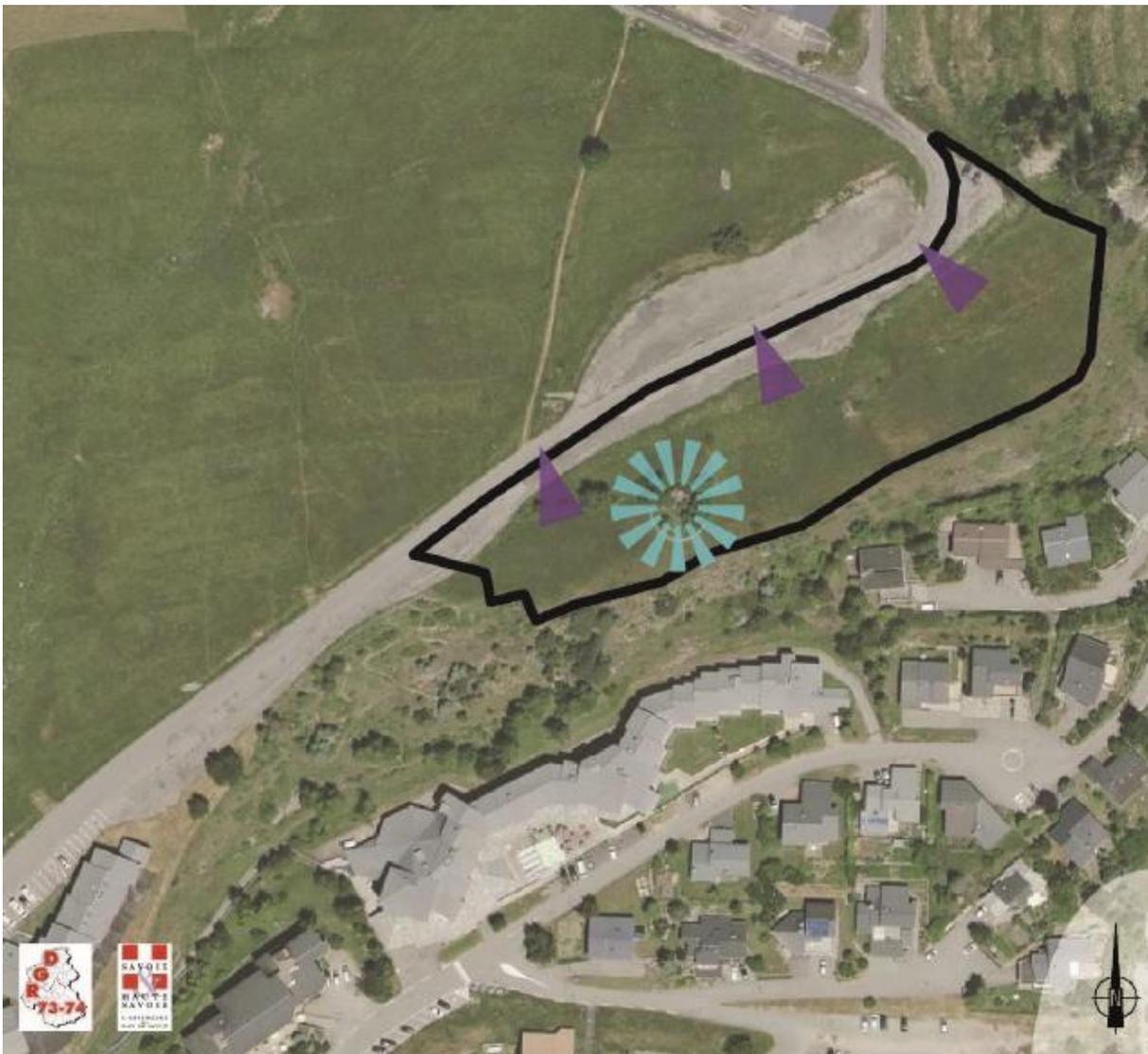
Le Villeret - 600 à 800 lits touristiques

Visuels fournis lors de la présentation de la première réunion publique le 18/09/2017.





Lors de la réunion publique du 13/05/2019, dans le document projeté, les bâtiments ont disparu pour ne montrer... que le paysage actuel, en insistant sur les abords préservés de Notre-dame de la Paix et les points de vues conservés.



La représentation graphique est donnée à titre de principe et n'a pas vocation à positionner précisément les équipements et constructions.

-  Périimètre de l'OAP
-  Préserver les abords de l'oratoire Notre-Dame de la Paix
-  Préserver des points de vue depuis la route des barrages

Ce tour de passe-passe ne trompe personne : si ce projet aboutissait, l'actuel lieu de contemplation, aisément accessible à tous et apprécié des habitants comme des visiteurs, serait bel et bien encerclé de bâtiments et de parkings et à jamais défiguré.

Quelques remarques spécifiques à ce projet :

- **Forte opposition des habitants et habitués d'Aussois** ainsi que de la paroisse, car la messe est régulièrement célébrée, en plein air, à la chapelle Notre-dame de la Paix. Cette chapelle fut édifée à la fin de la seconde guerre mondiale et est un lieu de mémoire cher aux habitants.
Le panorama est magnifique et offre de superbes couchers de soleil que les promeneurs du soir peuvent admirer en toute quiétude.
- Les terrains alentours servent de pâtures aux vaches en début et fin de saison.
- La configuration du terrain semble peu adaptée pour un projet de "résidence hôtelière".

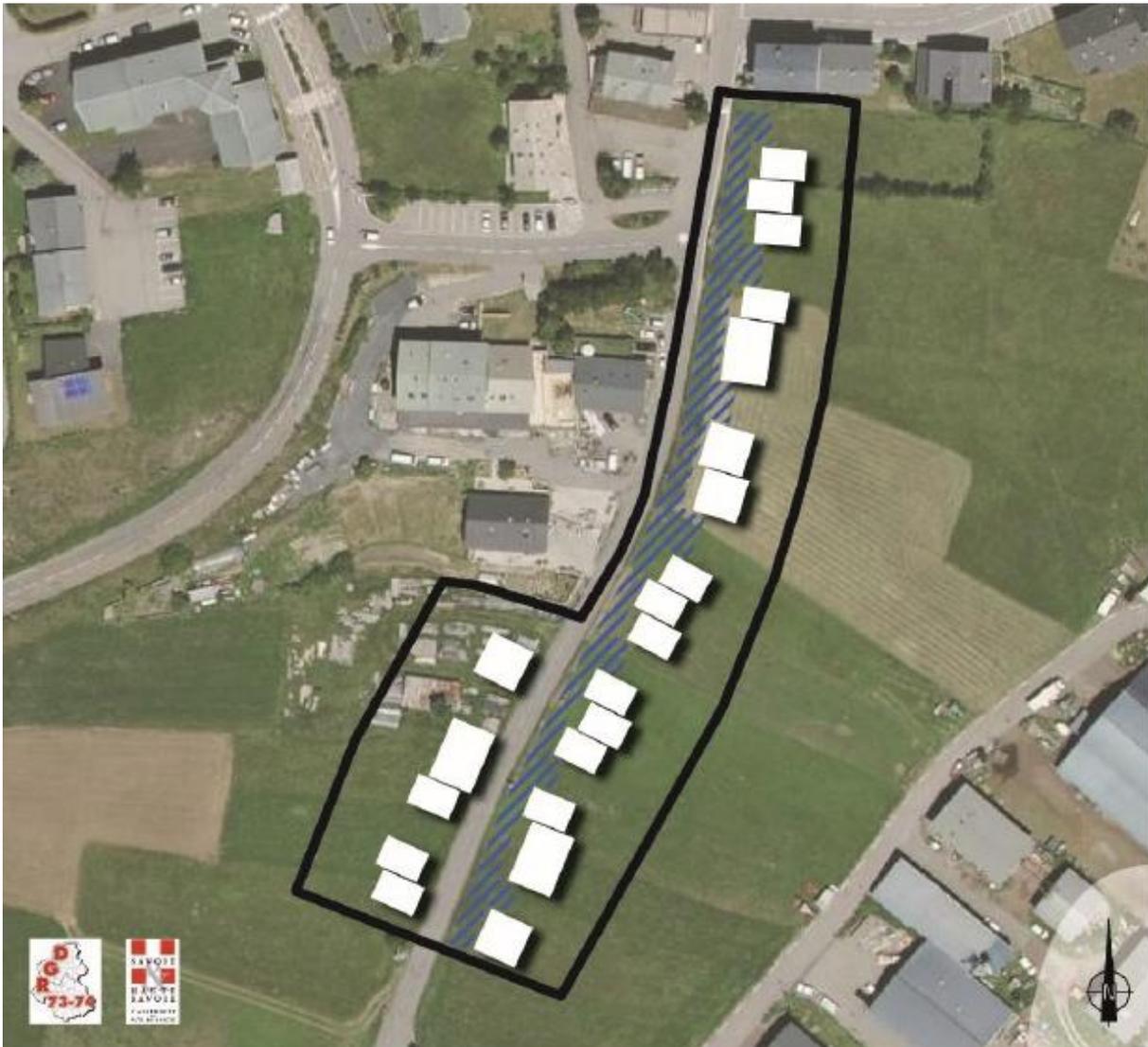
La Villette

Visuels présentés lors de la première réunion publique :





Puis lors de la seconde réunion publique :



La représentation graphique est donnée à titre de principe et n'a pas vocation à positionner précisément les équipements et constructions.

-  Périmètre de l'OAP
-  Stationnement à prévoir le long de la voirie et entre les bâtiments
-  Maison mitoyennes et habitat intermédiaire et / ou petit collectif



- Il a été précisé que cette rue serait dans la continuité visuelle de la rue principale du village. Rien n'est moins vrai à la vision de ces représentations graphiques qui font davantage penser à un lotissement à "l'américaine" qu'à la traditionnelle rue de village.
- **Ce projet est particulièrement scandaleux du point de vue paysager.** Il s'agit du début de la route qui mène au Fort Marie-Christine (lieu de promenade tout public très apprécié de tous) et aux autres forts.
- **Le caractère agro-pastoral de cette route est particulièrement marqué :** les bergeries au fond, avec à l'est de la route, des petits champs, très utiles aux éleveurs : au printemps, c'est là que se trouvent les moutons et chèvres avec leurs petits.
- La vue est ouverte sur les montagnes au nord, à l'est et au sud-est, l'impression de bouffée d'air frais et de grands espaces est très présente, la construction de ce lotissement gâcherait définitivement cela.
- **Les besoins de ce projet ne sont absolument pas établis.** Il est question de faire venir des professions libérales, mais, premièrement, pourquoi, d'un coup, plusieurs professions libérales ou activités viendraient s'installer, alors que 5 ou 6 activités ont cessés ces dernières années ? Deuxièmement, d'autres locaux vacants sont disponibles (voir plus haut). Les projections démographiques sont aussi fantaisistes : 60 à 100 habitants supplémentaires, alors que la population stagne ou baisse.

Il serait plus judicieux de cartographier les locaux vacants pour les utiliser en priorité et de prévoir quelques emplacements pour d'hypothétiques installations de professionnels dispersés dans le village afin de ne pas le dégrader visuellement et de préserver les terres des éleveurs.

Conclusion - nos propositions

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous demandons que ce PLU soit définitivement abandonné.

Nous proposons de lui substituer pour les 10 ans à venir :

Un vaste programme de remise sur le marché de lits froids ou tièdes

Création d'un poste de chargé de mission municipal dédié entièrement à cette question des lits froids. Il s'agirait plus précisément de :

- travailler en étroite relation avec des copropriétaires impliqués dans chaque résidence, pour cartographier précisément ces lits froids.
- analyser les raisons qui font que ces lits sont devenus des lits froids ou tièdes.
- trouver des solutions en impliquant les professionnels de la location saisonnière (agences immobilières, centrale de réservation...).

Une politique affirmée de rénovation du parc locatif existant

- rendre visible les aides existantes pour les économies d'énergies (isolation, fenêtres, chauffages économes...).
- créer une liste d'entrepreneurs locaux "de confiance" à qui s'adresser pour ses travaux de rénovation.
- faciliter les démarches en Mairie.

Une politique commerciale volontariste axée sur la problématique du remplissage en période "creuse" (janvier, mars, juin, septembre)

- communication vers les retraités actifs, les jeunes sans enfants qui ne peuvent pas s'offrir le ski en haute-saison.
- offre locative "petit budget", forfaits à prix réduits...

Construire l'avenir sur les atouts actuels d'Aussois, un village au charme authentique, non défiguré par des installations touristiques démesurées

- Jouer la carte "nature et protection de l'environnement" en se faisant labelliser "village étoilé" (suppression de l'éclairage nocturne une partie de la nuit) et en travaillant sur les économies d'énergie, en créant des mini-jardins alpins, des observatoires de la biodiversité avec des animations, des potagers pédagogiques...
- Piétonniser le centre du village.
- Fleurir le village avec des espèces mellifères et locales, en communiquant auprès des visiteurs sur ces choix.
- Soutenir l'activité agro-pastorale.
- Sortir du tout ski en développant d'autres activités à l'année : en transformant, par exemple, les locaux de l'Oérine (qui seront vacants après la rénovation du centre CNRS voisin qui occupe temporairement ces locaux) en maison de repos ou de remise en forme. Un tel projet amènerait des emplois à l'année, non délocalisables et non dépendants de la neige. Les qualités d'Aussois : proximité d'une gare TGV (à moins de 8 km), calme, nature et beauté du site, sens de l'accueil des habitants, pourraient séduire les promoteurs d'un tel projet.

Annexe 10 : Aussois projet de microcentrale hydroélectrique ruisseaux de la Fournache et des Chaix : éléments de réflexion

Enjeux démocratiques

- Les conseillers municipaux et le maire représentent les intérêts des citoyens qui les ont élus.
- Ce projet de microcentrale est très récent et ne constitue pas un engagement de l'équipe municipale actuelle pour ce mandat.
- Le mandat en cours touche à son terme, il paraît donc étonnant d'engager la commune dans un tel projet, sans informer ni consulter préalablement les électeurs.
- C'est la nouvelle équipe municipale qui aurait à gérer les conséquences de cet engagement si les élus votaient le devis de 25000€.
- Un tel projet, qui aurait des répercussions sur les paysages, l'environnement et les finances de la commune, doit, à notre avis, d'abord être débattu dans le cadre d'une ou plusieurs réunions publiques, avant que le moindre euro ne soit engagé.
- La précipitation et une décision hâtive prise en comité restreint ne nous semblent donc pas être la meilleure méthode.

Enjeux économiques

Hydrostadium promet un projet rentable, un retour sur investissement sur 10 ans et une source de revenus pour la commune pour les décennies à venir.

Mais qu'en serait-il vraiment ? Plusieurs questions se posent en effet :

- Quel serait le montant exact des revenus pour la commune ?
- Ces revenus seraient-ils fixes et garantis ou, au contraire incertains et fluctuants en fonction de l'évolution du débit des cours d'eau, du prix de l'électricité ou d'autres paramètres ?
- Ces revenus compenseraient-ils les éventuels dommages collatéraux à craindre avec un tel projet : dégâts environnementaux, atteintes aux paysages et aux activités de tourisme et de pêche ?
- Et si ce projet n'aboutissait pas ? Qu'advierait-il des 25000 € et sans doute plus déjà investis ?

Or, ce projet pourrait ne pas aboutir pour plusieurs raisons :

- Si les mesures de débit n'étaient pas satisfaisantes, Hydrostadium y mettrait un terme.
- Ce projet serait, de toute façon, soumis à enquête publique environnementale. La contestation des associations environnementales et des habitants / habitués d'Aussois opposés, ou même les autorités environnementales et préfectorales, pourraient stopper ce projet.
- Changement législatif qui rendrait ce projet peu ou non rentable : l'électricité issue des microcentrales est en effet largement subventionnée par l'état et la contribution

aux charges de service public de l'électricité (CSPE) payée sur chaque facture d'électricité par l'ensemble des citoyens (environ 16% de la facture). Cette CSPE a augmenté de 650% depuis sa création au début des années 2000. Les microcentrales sont loin d'être des modèles de rentabilité, leur production étant elle aussi "micro", sans cette manne financière, survivraient-elles ?

En cas d'abandon du projet avant son terme ou de modification à la baisse de la rente attendue, l'opération juteuse espérée par la commune se solderait par une perte sèche et définitive de l'argent investi.

Enjeux paysagers et touristiques



- La photo parle d'elle-même : c'est une des "cartes postales" d'Aussois, la dent Parrachée, le grand-Châtelard et le vallon de la Fournache dominant plan d'Amont.
- Cette vue, prise depuis le sentier rive-ouest de plan d'Amont, à quelques mètres de l'entrée dans la zone centrale du parc national de la Vanoise (PNV), est incontournable.

Tous les vacanciers estivaux la découvrent à un moment de leur séjour à Aussois, car elle se situe sur l'itinéraire des principales randonnées depuis le parking de la Carrière : fond d'Aussois, refuges de la Fournache et de la dent Parrachée, lac du Génépy, col de la masse et râteau d'Aussois...

- La magnifique cascade du ruisseau de la Fournache au milieu de la photo, ainsi que la maisonnette au bord de plan d'Amont et les nombreux arbres seraient directement concernés par ce projet de microcentrale. Légèrement à gauche, se trouve le ruisseau des Chaix qui serait peut être également touché.

- Une microcentrale, c'est un barrage, une conduite forcée, une turbine et une centrale (une petite usine). Comment imaginer ces installations, forcément visibles, dans ce décor apprécié de tous ?
- Qu'en serait-il de l'accès à ces installations pendant leur édification et leur fonctionnement ? Une piste d'accès serait-elle créée ? Il s'agirait alors d'un désastre paysager.
L'héliportage, à quelques centaines de mètres de la zone centrale du PNV serait une aberration : nuisances sonores, pollution et bilan carbone catastrophique pour une installation sensée produire de l'électricité "verte".

Enjeux environnementaux

Les microcentrales sont présentées comme écologiquement vertueuses, car elles dégageraient peu de CO₂.

Mais c'est oublier bien vite les autres paramètres à prendre en considération pour juger si une technologie de production d'énergie mérite le qualificatif de "verte".

Tout d'abord, les microcentrales produisent, quantitativement, très peu d'électricité en comparaison des barrages. Exemple concret (extrait de la revue Piscator, lien dans la rubrique "En savoir plus") : 95 microcentrales représentent 3,12 % de l'hydroélectricité totale produite en Aveyron. Il serait intéressant de pouvoir comparer la production envisagée pour cette microcentrale avec celle des 2 barrages d'Aussois.

De plus, l'électricité des microcentrales est produite pour l'essentiel en été, période durant laquelle la demande sur le réseau est moindre en comparaison de la demande hivernale : chauffage, éclairage et plus localement, consommation importante pour la production de neige artificielle, le fonctionnement des remontées mécaniques et le pic de consommation domestique lié à la présence des touristes.
L'électricité ne se stocke pas donc surproduire en été ne sert pas à grand-chose et n'est en rien écologique.

Les microcentrales impliquent l'artificialisation irréversible des derniers cours d'eau "sauvages". La France et les Alpes sont déjà championnes en la matière et les derniers ruisseaux sauvages de Maurienne et Tarentaise sont maintenant menacés par ces projets de microcentrale.

Les conséquences écologiques de ces installations sont principalement :

- l'augmentation de la température de l'eau au niveau de la retenue ce qui perturbe le milieu aquatique : microfaune notamment.
- Le stockage de sédiments en amont du petit barrage qu'il faut périodiquement vidanger, ce qui peut occasionner des pollutions en aval.
- La perte d'habitat pour les espèces riveraines pendant les phases d'installation comme de production.
- La modification de la végétation riveraine.
- La perturbation de l'écoulement naturel de l'eau.

Un important dérangement de la faune et de la flore environnante est à craindre au moment des travaux et ensuite de façon permanente en raison du fonctionnement de

l'installation et de son entretien. Ceci dans un secteur très sauvage car aucun sentier "grand public" n'y conduit.

Conclusion et propositions alternatives

En raison de la production, anecdotique au regard de celle des barrages existants, et des importantes conséquences environnementales et paysagères, nous pensons que ce projet n'est ni une aubaine pour Aussois ni, d'aucune façon, écologique.

L'énergie la plus "verte" et dépourvue de tout effet négatif sur l'environnement, est celle que nous ne consommons pas.

De nombreuses communes réalisent d'importantes économies d'énergie (et donc financières) en renonçant à l'éclairage public une partie de la nuit.

Un label, "Villes et villages étoilés", a même été créé, récompensant déjà 574 communes de toute taille en France.

Eteindre l'éclairage public une partie de la nuit (de minuit à 5h30 par exemple) comporte peu d'inconvénients, un investissement très faible (à condition de ne pas tomber dans le piège d'installations sophistiquées à base de détecteurs, coûteuses à l'installation et à l'entretien et à la fiabilité aléatoire) et de réelles conséquences positives sur l'environnement et la santé.

Principaux effets positifs :

- Meilleure qualité de sommeil pour les habitants.
- Impact très positif sur la biodiversité, les insectes et la faune nocturne.
- Réelles économies d'énergie.
- Économies pour la commune : autant d'argent qui peut être réinvesti pour faire d'autres économies d'énergie (amélioration de l'isolation thermique des bâtiments communaux par exemple).
- Image positive pour le village qui peut être exploitée dans la communication touristique.
- Animations autour du label "village étoilé"...

Pour en savoir plus

- http://www.sources-rivieres.org/IMG/pdf/Guide_HYDRO_2014.pdf
Microcentrales électriques environnement - guide juridique.
- <https://www.pecheaveyron.fr/download/piscator/Piscator%20n%C2%B013.pdf>
Piscator eau-pêche-environnement "Microcentrales le scandale".
- <https://fr.calameo.com/read/003483753dec584650e69>
Projets de microcentrales à Peisey-Nancroix (Savoie) : aucune utilité avérée et désastre environnemental assuré.
- <https://blogs.mediapart.fr/gerard-merle/blog/030619/encore-des-microcentrales-devastatrices-de-lenvironnement>
Propositions argumentaires contre le projet de microcentrale sur le Ponthurin.

- https://www.ern.org/wp-content/uploads/sites/52/2017/04/Microcentrales-Riv-Sauvages_web.pdf
Les dernières rivières sauvages qui coulent dans les parcs nationaux et parc naturels régionaux méritent mieux que de nouvelles microcentrales électriques.
- <https://www.anpcen.fr/>
Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.
- https://www.anpcen.fr/?id_rub=19&rub=participez-%EO-villes-et-villages-etoiles-et-territoires-de-villes-et-villages-etoiles&ssrub=
Sur le label "Villes et villages étoilés".

Annexe 11 : Microcentrale du Merlet, sauver le torrent du Merlet c'est sauver la biodiversité du Vallon du Merlet.

Prélever la majorité du débit du Merlet provoquera de façon certaine une modification profonde de l'écologie de tout le vallon du Merlet.

Combinée au réchauffement climatique en cours, cela amènera un assèchement considérable de l'ensemble des biotopes traversés et voisins, donc un **appauvrissement regrettable de la biodiversité** d'autant que le substrat granitique du massif soumet déjà tout son monde vivant à des conditions assez difficiles.

Cela entraînera la disparition des espèces les plus sensibles et intéressantes d'un point de vue patrimonial parmi une soixantaine de lépidoptères rhopalocères (papillons), soit environ la moitié de ceux présents dans TOUTE la Savoie.

L'étude menée par M. Savourey dans le vallon du Merlet de 1000 à 1500m, inventorie :
- quatre espèces à protection intégrale, y compris leurs biotopes selon les listes françaises et européennes,
- **sept espèces intéressantes par leur caractère montagnard et tributaires de végétation humicole.**

Parmi elles :



Nymphalidae Euphydryas intermédia qui ne vole **qu'en SAVOIE** et devrait y être absolument protégée.



Selon l'inventaire du versant oriental de la vallée du Glandon, l'espèce **Papilionidae Parnassius phoebus** - **protégée intégralement** - est inféodée exclusivement aux bords des torrents et zones humides d'altitude.



A noter que les espèces de lépidoptères d'autres familles rares ou remarquables comme **Callimorpha dominula** et **Zygaena osterodensis**, ne survivraient pas à un assèchement exagéré de ce vallon.

Les lépidoptères sont indispensables à la biodiversité. Chenilles, ils nourrissent d'autres animaux et lorsqu'ils deviennent papillons, ils pollinisent les plantes, comme les abeilles. L'espérance de vie d'un imago (papillon adulte) est toujours inférieure à un an, et dépend essentiellement de la façon dont il gère ses réserves énergétiques.

Nous disposons en France d'éléments objectifs pour dire que certaines espèces de papillons, surtout diurnes, ont considérablement régressé depuis le début du XXème siècle. Ce phénomène s'est produit en même temps que s'opéraient des profondes mutations des paysages : **assèchement des zones humides**, remembrement en milieu rural, urbanisation, abandon des pratiques pastorales et des vergers familiaux.

NB.L'arrêté ministériel du 23 avril 2007 liste les espèces protégées sur le territoire national et la loi interdit la capture et le commerce de ces espèces, et même pour certaines, la destruction de leurs biotopes.

Naturellement vôtre.

Le Collectif « Sauvons le Merlet »

Contact délégué par le collectif:

Christiane Quezel-Yoyon

335 B chemin du Buisson

73160 Saint Cassin

faustineryz@orange.fr

Sources

- <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/sdage2022/consultationQI/SyntheseQI-Programme.pdf>
- FRAPNA Rhône Alpes: délégué "membre du comité de bassin Rhône-Méditerranée au titre des associations agréées de protection de la nature", correspondant "rivières sauvages".
- M. Savourey : Entomologiste, lépidoptériste (spécialiste des papillons). Société d'histoire naturelle de la Savoie, Participation études natura 2000 en Maurienne, ZNIEFF Savoie, parc régionaux des Bauges et de Chartreuse, au titre des lépidoptères.

Acronyme/Glossaire

- **CSPE** : Contribution au Service Public d'Electricité - sur la facture d'électricité-.
- **NEH** : Nouvelles Energies Hydraulique.
- **UE** : Union Européenne.
- **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle locale.
- **DREAL** : sous l'autorité du Préfet: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.
- **Biotopes** : milieu biologique présentant des conditions de vie homogènes.

Annexe 12 : éclairage artificiel et nature

Impact global sur le vivant

Pour TOUS les organismes vivants, la présence de lumières dans la nuit perturbe le rythme circadien (cycle biochimique de 24 h) basé sur l'alternance jour/nuit, et peut affecter leur santé : "Une exposition inappropriée à la lumière (insuffisance d'exposition diurne et/ou exposition nocturne) peut modifier l'organisation temporelle de l'ensemble des phénomènes physiologiques, contribuant à une désynchronisation interne.

Cela pourrait contribuer à une altération de la santé physique et/ou mentale de l'homme et de façon plus générale à **des perturbations rythmiques chez les êtres vivants**" (MEB-ANPCEN, 2015).

La lumière naturelle joue un rôle essentiel de « resynchronisation » des rythmes biologiques et du système hormonal chez la presque totalité des espèces vivantes (...), en réaccordant l'horloge interne au rythme circadien. Les primates ne font pas exception : on a par exemple montré que l'éclairage nocturne change les comportements, les rythmes biologiques et les fonctions physiologiques, notamment en **inhibant les comportements locomoteur et alimentaire, en altérant la perception de la photopériode, en perturbant les rythmes d'activité et de thermorégulation**, avec activation prématurée de la fonction reproductive des animaux exposés, autant de conséquences qui dans la nature peuvent réduire le succès reproducteur et la survie de l'individu et du groupe.

Impact sur la santé humaine

Troubles du sommeil

Sous l'effet de la lumière artificielle, l'épiphyse cérébrale diminue nettement la production de mélatonine, une hormone qui contribue principalement à la sensation de fatigue et à la baisse de la vigilance vespérale, prélude au sommeil (nombreuses études).

Ainsi, **l'effet le plus évident de la lumière nocturne est de troubler le sommeil car elle diminue le taux de mélatonine**. C'est pourquoi, il est essentiel de ne pas introduire de lumière dans les chambres pour bien s'endormir !

Vision

Les LED « blanches » riches en UV (surtout les LED) **sont nocives pour notre vue** (altération rétine).

Obésité

Selon une étude anglaise de fin août 2012, la lumière artificielle que l'on s'impose en soirée trouble notre rythme circadien, un facteur sous-estimé qui **contribue à la prise de poids**, bien plus que l'on ne le pensait.

Perte de densité osseuse et des muscles

Lorsque l'obscurité n'est pas totale durant les périodes de veille, des tests montrent un ralentissement de 70 % du rythme circadien, une baisse de la densité osseuse et une perte de la force musculaire (testé sur des souris).

Activité cérébrale

Une étude de juillet 2016 a mis en évidence que l'activité cérébrale est bouleversée par la suppression de la nuit. Il y aurait également des effets négatifs sur le système immunitaire. Heureusement, un retour à une nuit non éclairée permet de stopper les effets néfastes sur la santé (tests sur rongeurs).

Cancer

Notre exposition quotidienne à la lumière électrique a considérablement augmenté pour atteindre jusqu'à 7 heures par jour en moyenne, exposition prolongée non naturelle de "pollution par la lumière artificielle" qui serait un des plus importants facteurs à l'origine de l'augmentation actuelle des cancers, par atteinte à notre production de mélatonine (chercheurs de l'Université de Toron). Car "Les données les plus récentes suggèrent que la mélatonine pourrait être efficace dans l'inhibition du développement et la progression de certains cancers (prostate, sein). De plus la mélatonine s'opposerait aux effets favorisant la mitose et la reproduction cellulaire (mitogènes) des œstrogènes" (A. Le Gue, 2009). La mélatonine est un antioxydant dont les bienfaits seraient multiples: anti-âge, frein au développement des tumeurs, stabilisation de la tension, maintien de la libido... Les LED (principalement celles avec des couleurs froides) seraient également préjudiciables.

Culture

Nous ne connaissons plus de vraies nuits qui ont pourtant une dimension culturelle importante. Rappelons que les civilisations ont fortement intégré dans leur développement la dimension mystique du ciel nocturne et que le ciel étoilé reste pour nous un support naturel de rêve, de poésie, de méditation, de communication avec le cosmos...

Laisser vagabonder notre esprit dans le ciel étoilé a toujours autant de sens qu'il y a des milliers d'années. Inversement, l'éclairage nocturne omniprésent est témoin de notre addiction à un sens du « progrès » non maîtrisé et dévoyé, à une psychose irrationnelle de la « sécurité »

Impact sur la faune et la flore

Des études nombreuses ont déjà prouvé que les cycles biologiques d'un grand nombre d'espèces, des oiseaux migrateurs au plancton, sont perturbées par la pollution lumineuse. De plus leurs aires d'activité sont morcelées, leurs trajets normaux de déplacements, de migration ou de recherche de nourriture gravement gênés.

Impact sur les insectes

Le "suréclairage" est la cause première de la disparition d'espèces d'insectes, ce qui **perturbe significativement la chaîne alimentaire naturelle**, puisqu'ils représentent l'alimentation de base d'un grand nombre d'animaux (oiseaux en particulier). Ainsi, les populations d'insectes nocturnes (grands pollinisateurs) sont décimées (seconde cause de mortalité après les pesticides). "Les lumières nocturnes peuvent **altérer les interactions naturelles entre espèces comme la compétition ou la prédation**; elles peuvent **perturber l'orientation d'espèces nocturnes**" (Nuisances dues à la lumière - AFE, JP Bouly-Université Pierre et Marie Curie et Marc Thery-Muséum d'Histoire Naturelle).

Impact sur les oiseaux

Les oiseaux migrateurs sont gênés et désorientés : près d'un million d'entre eux en meurent chaque année selon Marc Théry, chercheur au laboratoire d'écologie générale.

En effet, **les oiseaux migrateurs s'orientent notamment grâce aux étoiles**, masquées par les lumières nocturnes.

Le sommeil puis l'activité diurne des oiseaux sont également perturbés par des expositions lumineuses anormales par rapport au rythme circadien.

Certains oiseaux des villes, comme le merle noir et la mésange bleue voient [leur comportement et leur reproduction modifiés](#).

Les rapaces nocturnes ont besoin des ténèbres pour leurs activités prédatrices.

Enfin, lorsque les oiseaux croisent sur leur route de grandes structures de verre et d'acier éclairés présentes dans toutes les grandes villes, **ils les confondent avec des surfaces en eau et s'y écrasent**. C'est pourquoi, à New-York, certains gratte-ciels diminuent leur éclairage la nuit.

Impact sur les autres espèces

De nombreuses autres espèces sont victimes de la pollution lumineuse :

micromammifères, chauve-souris, tortues marines, batraciens, amphibiens (migrations, recherche partenaires), escargots (horloge interne dérégulée, perturbations endocriniennes) ; tandis que d'autres en profitent comme les pigeons et les moineaux.

Sur terre, **les trajets de grands animaux (sangliers, cerfs, etc...) peuvent être dérangés** voir rendus impossibles par les zonages trop éclairés qui les apeurent.

Cela rend inapplicable ou très difficile la stratégie politique de « couloirs verts et bleus »).

Dans l'eau les migrations verticales du zooplancton phytophage sont affectées par la lumière artificielle (daphnies en eau douce par exemple).

Impact sur la végétation

80% de la biodiversité sauvage et 70% de la biodiversité cultivée dépend de la pollinisation animale effectuée à 80% par les insectes pollinisateurs (abeilles domestiques, abeilles sauvages et solitaires, bourdons, guêpes, Les papillons de nuit, bien plus nombreux que les papillons de jour, ou encore certains coléoptères).

Des chercheurs de l'université de Berne et du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris ont observé les interactions entre les plantes et les pollinisateurs sur deux zones exposées ou non à une lumière artificielle la nuit.

Les chercheurs ont alors constaté une **diminution de plus de 60% des visites de pollinisateurs nocturnes sur la parcelle éclairée durant la nuit**. Ce phénomène conduit à une **diminution de 13% de la production de fruit** pour la plante étudiée plus spécifiquement, le Cirse maraicher, pourtant visitée par des pollinisateurs diurnes.

A noter qu'une raréfaction de la ressource alimentaire peut subvenir et toucher également les insectes diurnes. Briggs (2002), identifie **plusieurs processus directement affectés** par la lumière et donc pouvant être potentiellement perturbés par l'éclairage artificiel : **la germination, la croissance, l'expansion des feuilles, la floraison, le développement des fruits et la sénescence**. Par exemple, la végétation éclairée en permanence dégénère de façon précoce. L'éclairage artificiel retarde fortement la chute des feuilles (de plusieurs mois parfois, plus encore dans les régions chaudes ou douces, au sud de la Loire en France par exemple).

L'éclairage artificiel peut causer une **diminution de certaines récoltes**, par exemple pour les rizières éclairées de nuit(...), ou de certaines germinations ; les adventices (mauvaises herbes) sont plus nombreuses lorsque les graines sont éclairées dans les 4 heures qui suivent leur mise à jour lors d'un labour.

Impact sur la biodiversité

Baisse générale déjà évoquée ci-avant, surtout insectes, oiseaux, végétation.

Impact sur l'environnement dans sa globalité

La pollution lumineuse pourrait aussi localement **limiter les capacités de l'air à se purifier** pendant la nuit.

Dans le ciel non pollué par des phénomènes lumineux artificiels, les radicaux nitrates agissent comme agent nettoyant. Mais ils sont sensibles à la luminosité ce qui les empêche de jouer ce rôle (l'énergie produite par les phénomènes lumineux artificiels les détruit). Si l'éclairage des villes était rouge les radicaux nitrates ne seraient pas détruits.

L'éclairage public participe au réchauffement climatique, par **l'accentuation de l'îlot de chaleur urbain** de manière significative : par rapport à une route non éclairée, une chaussée éclairée présente une température extérieure supérieure d'environ 1°C.

Impact sur l'observation du ciel

En moins de 50 ans, une grande partie de la population française s'est privée de la beauté de la voie lactée et de 90% des étoiles qui ne sont plus visibles.

Les astrophysiciens et les astronomes amateurs, fortement gênés, dénoncent cette situation. Ainsi, ils se sont regroupés en associations pour aider les maires des communes à diminuer leur éclairage mal adapté avec des réverbères mieux pensés et moins nombreux. De surcroît, cette pollution s'ajoute aux conséquences d'une [pollution atmosphérique](#) dont les particules masquent parfois considérablement le ciel.

Plus de 35% de l'énergie lumineuse émise sur la Terre éclaire les nuages et illumine le ciel en altitude. C'est ce halo diffus qui dénature la voûte céleste de nos villes, les baignant dans une nuit artificielle trouble qui gêne considérablement l'observation astronomique. Or, un lampadaire bien conçu devrait éclairer le sol autour de lui, plutôt à un point stratégique (où la visibilité pour les automobilistes notamment est nécessaire), et non le ciel ou un espace naturel ou cultivé... Tout comme les enseignes lumineuses trop agressives et peu intéressantes !

Impact des différents types de lampe

Les lampes jaunes au spectre plus proche de la lumière du jour ont remplacé les blanches (plus nocives) pendant une certaine période.

Mais l'arrivée des lampes LED va encore augmenter la pollution lumineuse.

Alors que le nombre de points lumineux ne cesse d'augmenter, [la multiplication des lampes LED](#) accentue cette tendance. Car la composante bleue des LED «blanches» se diffuse davantage dans l'atmosphère et "provoque des halos 10x supérieurs à ceux d'un éclairage sodium à puissance lumineuse égale. Elles sont aussi plus éblouissantes, toujours à puissance lumineuse égale : cela a tendance à fermer d'avantage la rétine et donc limiter les entrées de lumière : cela éclaire donc autant, mais au final on voit moins bien", précise l'association Avex.

Utiliser des filtres ou une combinaison de LED rouges, vertes, et bleues pourrait peut-être diminuer cette fatale attraction des insectes et les dégâts des UV à nos propres yeux, avec cependant des coûts sur le plan de la consommation électrique et d'énergie (..) ou de terres rares.

Solutions à promouvoir et actions envisageables

- Diminuer/ou temporiser/ou supprimer éclairage zones naturelles/cultures.
- Modifier type de lampes (fréquences lumineuses et puissances adaptées).
- Réorienter/ou Baffler l'éclairage.
- Obtenir le label « villes et villages ciel étoilé » de l'ANPCEN...pour la Maurienne !
- Vivre des évènements festifs (nuits des étoiles...).
- Publier des infos (ce dossier informatif et un document plus esthétique, bref et attractif) dans les divers médias.
- Informer les élus et les citoyens autour de soi (utiliser ces docs).

Ceci résulte du travail du groupe « nature » (6 mai 2019) de Maurienne citoyenne :

CROUX-SCHMITT Eric

EULER Michel

LEPINE Sophie

SAVOUREY Michel